

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE D'ÉTABLISSEMENT (PAPET) 2017

(document lié à l'examen du budget)

Introduction

Le PAPET, défini par le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 *relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)*, est présenté chaque année en annexe au budget initial. Il a pour objectif de rendre compte de la performance de l'établissement en définissant, dans le périmètre de ses missions, sa stratégie, les objectifs poursuivis et les cibles à atteindre.

En reprenant les objectifs stratégiques et les indicateurs du volet spécifique du contrat de site, il est également l'instrument privilégié de suivi des engagements contractuels de l'établissement. Ce rapprochement permet d'avoir une vision annuelle de la trajectoire de l'UPEC et d'envisager des mesures correctives et/ou une révision des cibles en cas d'écarts importants constatés avec les cibles à horizon 2019, notifiées dans le contrat de site. Malgré cette évolution, engagée avec l'édition 2016, le PAPET s'inscrit dans la continuité des projets annuels de performances précédents en reprenant un certain nombre d'indicateurs hors du périmètre du contrat de site, mais ayant un sens pour le pilotage des politiques de l'établissement. Ce choix permet d'assurer la comparabilité des différents PAPET d'une année sur l'autre.

Si cette édition 2017 se situe donc dans la continuité des éditions antérieures, elle se veut également annonciatrice d'une évolution à venir ; l'équipe de direction élue en 2016 entend en effet modifier et enrichir le choix des indicateurs, en fonction des infléchissements qu'elle compte apporter aux orientations de l'établissement, et à leur pilotage. Cela vaut en particulier pour l'ancrage territorial de l'université, et son rayonnement international. La coopération avec les collectivités locales et les acteurs économiques en matière de formation, de recherche ou d'expertise est absente du champ actuel du PAPET. Ce thème devrait à l'avenir constituer un objectif à part entière. En ce qui concerne les relations internationales, il serait par exemple judicieux de disposer d'une cartographie des actions, en fonction de l'aire géographique. Mais également en matière de recherche ou de formation, une approche plus dynamique, exprimée dans des indicateurs qualitatifs, paraît nécessaire. Un premier effort de réflexion a été mené en ce sens au sein des groupes de travail thématiques qui ont contribué à l'élaboration de ce PAPET 2017, ce qui a conduit à proposer dans une seconde partie du document, et pour chacun des objectifs de l'établissement, un programme d'action identifiant les actions envisagées, les indicateurs sur lesquels elles peuvent jouer, les acteurs concernés et définissant des critères de suivi. Ce programme sera développé dans l'édition 2018, en fonction des choix qui auront été opérés au cours de l'année 2017.

Ce PAPET 2017 est donc un document de transition, incorporant une dimension opérationnelle absente des éditions précédentes.

La première partie du présent document reprend les sept objectifs politiques, issus du volet spécifique du contrat de site, et analyse les indicateurs qui leur sont associés.

Le premier objectif, « devenir une référence en FTLV », marque la volonté de l'UPEC de renforcer son positionnement sur tous les aspects et les étapes de la formation, en jouant sur le développement à tous les niveaux de la transformation pédagogique, appuyée sur l'usage raisonné des outils numériques.

En ce qui concerne la recherche, l'objectif d'excellence passe par le soutien aux équipes de recherche (dotations et appels d'offre internes) et leur accompagnement dans les réponses aux appels à projets, régionaux (DIM), nationaux (ANR) ou européens.

Assurer le rayonnement de l'université, à la fois sur son territoire et au niveau international, comme le veut le troisième objectif, suppose un renforcement des partenariats économiques, institutionnels et académiques.

Quatrième objectif, l'émergence d'une véritable Vie de Campus, doit permettre, en s'appuyant sur une meilleure participation des étudiants à la gouvernance de l'université, d'améliorer la qualité de vie et par là même les conditions d'étude. La prise en compte des exigences du développement durable devra être partie intégrante de cette politique.

Cinquième objectif, le développement d'une stratégie documentaire ambitieuse, en soutien aux activités de formation et de recherche contribuera à améliorer les conditions d'études et de travail sur l'ensemble des sites de l'établissement.

Le sixième objectif consiste à stabiliser le modèle économique de l'établissement, en se donnant les moyens d'assurer à la fois le maintien de l'équilibre budgétaire et le développement de ressources nouvelles au service du financement des priorités de l'établissement. Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière de l'établissement dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu constitue le septième et dernier objectif.

L'objectif relatif au développement de la politique de ressources humaines (objectif n°6 du PAPET 2016) a quant à lui été supprimé, cette politique étant suivie de manière plus détaillée dans le cadre mieux adapté du bilan social de l'UPEC.

Comme indiqué plus haut, la poursuite de ces objectifs stratégiques sera déclinée dans la deuxième partie du document en orientations et actions.

Première partie : Objectifs stratégiques et indicateurs associés

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique	8
Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans.....	9
Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1 ^{ère} année de cursus licence .	11
Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans.....	12
Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans	13
Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance	14
Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue	15
Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université	16
Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master.....	18
OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche	20
Indicateur 2.1 : Publications par discipline (compte de présence)	20
Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs.....	21
OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international	22
Indicateur 3.1 : Mobilités entrante et sortante des étudiants.....	22
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master.....	24
Indicateur 3.3 : Nombre d'enseignants-chercheurs étrangers invités.....	25
Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche.....	26
Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales	26
OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités	28
Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative	28
Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSDIE soutenus et budget consacré	29
Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale	30
Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières	30
Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux.....	31
OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse	32
Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD	32
OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions	33
Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)	33
Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche	34

Indicateur 6.3 : Financement de l'activité.....	35
Indicateur 6.4 : Équilibre financier	36
OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions	37
Indicateur 7.1 : Pilotage financier	37
Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers.....	40

Deuxième partie : Programme d'action

OBJECTIF N°1 – DEVENIR UNE REFERENCE EN FTLV EN RENFORÇANT LA TRANSFORMATION PEDAGOGIQUE.....	42
Orientation 1.1 : Favoriser la réussite des étudiants	42
Orientation 1.2 : Renforcer la lisibilité de l'offre de formation	43
Orientation 1.3 : Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation continue	44
Orientation 1.4 : Promouvoir la spécificité universitaire des formations.....	45
Orientation 1.5 : Transformation pédagogique et numérique à l'université.....	46
OBJECTIF N°2 – POURSUIVRE L'OBJECTIF D'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE.....	47
Orientation 2.1 : Augmenter la quantité et la visibilité des publications	47
OBJECTIF N°3 – RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL ET RAYONNER A L'INTERNATIONAL.....	48
Orientation 3.1 : Inciter les chercheurs à développer des collaborations et confronter leurs méthodes et résultats à leur communauté nationale et internationale	48
Orientation 3.2 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et favoriser la mobilité entrante de qualité.....	48
Orientation 3.3 : Promouvoir la mobilité sortante	50
OBJECTIF N°4 – PLACER LA VIE DE CAMPUS AU CŒUR DES PRIORITÉS.....	51
Orientation 4.1 : Renforcer et valoriser l'engagement des étudiants et personnels	51
Orientation 4.2 : Renforcer les actions de promotion de la santé.....	51
Orientation 4.3 : Renforcer l'équipement des lieux de formation et de vie étudiante	52
Orientation 4.4 : Développer les actions culturelles et sportives fédératrices inter-composantes et intersites, en lien avec le territoire	52
Orientation 4.5 : Développer le campus vert.....	53
OBJECTIF N°5 – DEVELOPPER UNE STRATEGIE DOCUMENTAIRE AMBITIEUSE	54
Orientation 5.1 : Renforcer le pilotage et le suivi de la stratégie documentaire.....	54

OBJECTIF N°6 – ADOPTER UN MODELE ECONOMIQUE EQUILIBRE ET TROUVER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES AU SERVICE DE LA REALISATION ET DU DEVELOPPEMENT DES MISSIONS..... 55

Orientation 6.1 : Valoriser les résultats de la Recherche 55

Orientation 6.2 : Accroître les ressources générées par les activités de l'établissement..... 56

OBJECTIF N°7 – ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE ET FINANCIERE AMBITIEUSE ET EFFICACE AU SERVICE DES MISSIONS 57

Orientation 7.1 : Renforcer la qualité des informations financières et comptables..... 57

Orientation 7.2 : Renforcer la gouvernance de la politique numérique 57

Orientation 7.3 : Accompagner les populations dans l'utilisation du numérique 58

Orientation 7.4 : Renforcer la connectivité et les équipements des campus 58

Orientation 7.5 : Renforcer la mise en place d'outils numériques adaptés..... 59

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique

Les orientations prioritaires sont dans la continuité des actions menées par l'UPEC mais en portent plus loin les ambitions, dans le respect du service public. Le développement de la FTLV constitue l'une des principales priorités de l'UPEC. Elle exprime la volonté de l'établissement d'améliorer la réussite de tous les étudiants, dans la diversité de leur parcours. Cet objectif s'entend tant du point de vue des étudiants que de l'institution. Il implique une nécessaire adaptation aux caractéristiques des différents publics, un accompagnement plus individualisé des étudiants et des publics en reprise d'études, une amélioration des dispositifs d'orientation (initiale ou réorientation, intra ou inter-composantes) et de prise en compte de la diversité des parcours étudiants (parcours non-type, développement de passerelles entre filières, possibilité de réduire ou d'augmenter la durée d'obtention de la licence...). Cette amélioration passe en particulier par un travail moins visible mais fondamental d'amélioration du SI de gestion des parcours étudiants et des formations.

Favoriser la transformation pédagogique, en intégrant les modalités numériques, constitue un levier essentiel de cette politique. Les initiatives des composantes sont soutenues par l'appel d'offre à transformation pédagogique de l'UPEC, et s'intégreront en pointe dans les initiatives du PIA 3 à venir. Les projets cibleront une majorité d'étudiants au sein d'une cohorte. L'enveloppe de cet appel d'offre est de 350 000 € en 2017, soit au même niveau qu'en 2016. La diversification des modalités d'enseignement implique une réflexion sur la valorisation de ces transformations, tant pour les étudiants que pour les personnels universitaires.

Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation tout au long de la vie (FI, FA et FC) favorisera la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et leur ascension sociale. La formation continue qualifiante permet le maintien d'une activité de formation continue qui ne mette pas en péril la formation initiale. La modularisation des formations favorisera la constitution de parcours de formation certifiants et diplômants intégrant de la formation continue. Une attention sera portée aux licences professionnelles, qui constituent un niveau de qualification recherché par les recruteurs et qui ouvrent de ce fait des perspectives d'insertion professionnelle rapide des étudiants, dont c'est le projet. Le renforcement des stages et des projets tutorés dans les cursus, ainsi que la réflexion précoce sur le projet professionnel, permettront la consolidation d'un itinéraire favorable à l'insertion des étudiants.

Ces actions ne seront possibles qu'en assurant la soutenabilité de l'offre de formation dont le SI devra assurer un suivi simple. La co-accréditation de l'offre de formation de l'UPEC impose une réflexion rapide sur cette soutenabilité dans le cadre de la COMUE.

Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans

Clé établissement (FOR002)

Réussite en Licence en 3 ans (Taux observé)

	Diplômés 2012 (cohorte 2009-2010)	Diplômés 2013 (cohorte 2010-2011)	Diplômés 2014 (cohorte 2011-2012)	Diplômés 2015 (cohorte 2012-2013)	Prévision 2016 (Année universitaire 2015-2016)	Prévision 2017 (Année universitaire 2016-2017)	Cible contrat de site 2019 (cohorte 2016)
Méthode 1	28,8%	28,8%	26,0%	28,2%			
Méthode 2	81,3%	87,7%	86,5%	87,5%			
Méthode 3	42,5 %	43,5%	40,6%	41,2%	43,8%	44,0%	45,0%
Méthode 4			49,4%	50,4%			

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Le taux de réussite en trois ans à la session 2015 des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2012-2013 (méthode 3) gagne + 0,6 point par rapport à celui de leurs homologues de la cohorte antérieure.

Justification de la prévision : Il est envisagé de faire évoluer les dispositifs pédagogiques de soutien aux étudiants (en ciblant une population plus importante au sein des cohortes, non limitée au « publics atypiques »). Cependant, il est à prévoir une augmentation certaine du nombre d'étudiants pour les prochaines années. La prévision pour 2017, compte tenu de la constance des moyens, fixe une valeur raisonnable par rapport à celle du contrat de site.

Réussite en Licence en 3 ou 4 ans (Taux observé)

	Diplômés 2013 (cohorte 2009-2010)	Diplômés 2014 (cohorte 2010-2011)	Diplômés 2015 (cohorte 2011-2012)	Prévision 2016 (Année universitaire 2015-2016)	Prévision 2017 (Année universitaire 2016-2017)	Cible contrat de site 2019 (cohorte 2016)
Méthode 1	41,0%	40,3%	38,3%			
Méthode 2	90,5%	94,0%	93,1%			
Méthode 3	56,2%	56,7%	55,4%	56,7%	56,9%	57,0%
Méthode 4		68,3%	67,4%			

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

En vue de l'obtention de leur licence, une année supplémentaire (réussite en quatre ans) a été nécessaire pour 14,8 % des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2011-2012 (méthode 3), contre 13,2 % parmi leurs semblables de la cohorte précédente (+ 1,6 point sur un an).

Précisions méthodologiques : Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

La réussite est appréhendée au travers de quatre méthodes de calcul décrites ci-dessous (*source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)*).

Méthode 1 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en première année, quel que soit leur parcours ultérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 (quel que soit l'établissement où le diplôme de licence a été obtenu) et le nombre d'étudiants inscrits en L1 en 2012-2013 dans l'établissement donné.

Méthode 2 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en troisième année, quel que soit leur parcours antérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 et le nombre d'étudiants de la cohorte 2012 inscrits en L3 en 2014-2015 dans l'établissement donné.

Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés trois années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la troisième année. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Licence en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants de cette population inscrits en L1 en 2012-2013 dans ce même établissement.

La méthode 3 est celle pour laquelle le MENESR fixe une cible dans le contrat de site.

Méthode 4 : La population prise en compte dans la méthode 4 est constituée des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2012-2013 qui sont restés trois années dans le même établissement. Le taux de réussite observé pour un établissement a pour dénominateur le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2012-2013 dans l'établissement qui se sont réinscrits dans l'établissement en 2013-2014 et en 2014-2015 (en Licence ou dans une autre formation) et au numérateur le nombre de ces étudiants qui ont obtenu une Licence en 2015 dans l'établissement.

Limites et biais : Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Justification de la prévision : Les parcours des étudiants tendent à s'individualiser et leurs projets d'études pour la licence peuvent s'étendre sur trois, quatre ans, ou même davantage, tout en étant en « mode sans échec ». La possibilité d'intégrer une période de césure à leur parcours de formation contribuera à accentuer cette évolution, ce qui permet d'envisager raisonnablement une augmentation de la réussite en licence en 3, 4 ans ou davantage.

Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1^{ère} année de cursus licence

Clé établissement (FOR001b)

Devenir des étudiants inscrits	2013-2014 (cohorte 2012-13)		2014-2015 (cohorte 2013-14)		2015-2016 (cohorte 2014-15)		Prévision 2016 (Année universit. 2015-16)	Prévision 2017 (Année universit. 2016-17)	Cible contrat de site 2019
	UPEC	DGESIP	UPEC	DGESIP	UPEC	DGESIP	UPEC	UPEC	UPEC / DGESIP
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	3 967	3 405	4 102	3 588	4 276	3 737	4 100		
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	24,2%	28,8%	22,2%	28,0%	18,7%	26,0%	25,0%		
Part de changements d'orientation en année n/n+1	0,5%	2,2%	0,9%	1,3%	0,3%	2,2%	1,0%		
Part des sorties de l'université*		28,6%		30,2%		32,4%	29,0%		
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	41,0%	40,4%	39,2%	40,5%	41,4%	39,4%	45,0%	42,5%	44,0%

Sources : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation – Pôle Statistiques, Évaluation et Observatoire Étudiant ; MESR-DGESIP-DGRI-SIES
* **Sortie (numérateur)** : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n + 1 / n+2.

Remarque : La DGESIP s'appuie sur les données issues du Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE), au 15 janvier ; ce qui explique la différence avec les données de l'UPEC, actualisées au-delà du 15 janvier.

Les statistiques de la DGESIP montrent :

- une diminution du taux de passage de L1 en L2 en 2015-2016 des primo-entrants en 1^{ère} année de cursus licence en 2014-2015, comparativement à celui des étudiants de la cohorte antérieure (- 1,1 point sur un an) ;
- une augmentation continue, au cours des trois dernières années, du taux de sortie de l'université des étudiants inscrits en L1 (32,4 % en 2015-2016, contre respectivement 30,2 % et 28,6 % en 2014-2015 et 2013-2014) ;
- un pourcentage des étudiants de Licence se réorientant vers une autre formation universitaire, en hausse en 2015-2016 par rapport à l'année précédente (+ 0,9 point sur un an).

Précisions méthodologiques (source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence

Précisions sur le mode de calcul (source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES) :

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n +1 / n+2.

Cas des inscriptions multiples l'année n+1 / n+2 : si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1 / n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

Justification de la prévision : La prévision prend en compte l'évolution des trois années précédentes. L'attention portée à l'orientation active en L1 permettra d'augmenter le nombre d'étudiants en capacité de passer en L2, en évitant des redoublements de L1. L'amélioration des conditions d'études et le perfectionnement des dispositifs pédagogiques concourent à cette augmentation.

Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans

Clé établissement (FOR002)

Réussite en DUT en 2 ou 3 ans (Taux observé)

	Cohorte 2010-2011	Cohorte 2011-2012	Cohorte 2012-2013	Prévision 2016 (Année universitaire 2015-2016)	Prévision 2017 (Année universitaire 2016-2017)
Réussite en 2 ans	60,5%	67,1%	63,4%	64,0%	66,0%
Réussite en 2 ou 3 ans	72,6%	78,1%	74,2%	76,0%	78,0%

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Les lauréats d'un DUT en 2 ans de la cohorte 2012-2013 affichent un taux de réussite en recul de - 3,7 points par rapport à celui de la cohorte 2011-2012.
D'autre part, pour 10,8 % des étudiants de la cohorte 2012-2013, une année supplémentaire a été nécessaire en vue de l'obtention de leur DUT (réussite en 3 ans), contre 11,0 % des inscrits de la cohorte 2011-2012, soit - 0,2 point sur un an.

Précisions méthodologiques : La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année (source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.

Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Justification de la prévision : Les prévisions 2017 s'inscrivent dans la continuité de la tendance des résultats ou prévision des quatre dernières cohortes.

Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans

Clé établissement (FOR003b)

Réussite en Master en 2 ans (Taux observé)

	Diplômés 2013 (cohorte 2011-2012)	Diplômés 2014 (cohorte 2012-2013)	Diplômés 2015 (cohorte 2013-2014)	Prévision 2016 (Année universitaire 2015-2016)	Prévision 2017 (Année universitaire 2016-2017)	Cible contrat de site 2019
Méthode 1	47,2%	51,3%	52,3%			
Méthode 2	92,4%	93,3%	92,8%			
Méthode 3	44,3%	49,4%	48,9%	45,0%	46%	50,0%
Méthode 4			74,6%			

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Le taux de réussite en Master (hors Master enseignement) en deux ans à la session 2015 pour les étudiants inscrits pour la première fois en M1 en 2013-2014 (méthode 3) régresse de - 0,5 point par rapport à celui de la cohorte précédente.

Périmètre : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente (année n-1 / n).

Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (**hors Master enseignement**) et le Master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS (source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés deux années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la deuxième année. Le taux de réussite observé pour un établissement est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Master (hors Master enseignement) en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014 dans l'établissement.

Méthode 4 : La population prise en compte dans la méthode 4 est constituée des étudiants inscrits pour la première fois en M1 en 2013-2014 qui sont restés deux années dans le même établissement. Le taux de réussite observé pour un établissement a pour dénominateur le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en M1 en 2013-2014 dans l'établissement qui se sont réinscrits dans l'établissement en 2014-2015 (en Master ou dans une autre formation) et au numérateur le nombre de ces étudiants qui ont réussi en Master (hors Master enseignement) en 2015 dans l'établissement.

Justification de la prévision : L'UPEC ne dispose pas de l'ensemble des informations du périmètre de calcul de l'indicateur sur la réussite en Master 2 selon la méthode 3. Par exemple, les informations concernant les études antérieures des étudiants en M1 ne sont pas forcément bien renseignées dans le SI, alors que le périmètre exclut les étudiants qui se sont inscrits deux années de suite en M1.

Au regard des informations internes et des biais évoqués ci-dessus, le taux de réussite prévisionnel s'établirait à 46 % pour l'année 2017. Pour mémoire, il y a toutefois une difficulté à calculer une prévision pour cet indicateur, dans la mesure où le taux fourni par la DGESIP pour la méthode 3

affiche une augmentation surprenante entre les diplômés de 2012 et 2013 (+12,9 points). De plus, il s'agira de la première cohorte ayant suivi notre nouvelle offre de formation de master.

La modification envisagée de la réglementation concernant le Master n'aura pas encore produit d'effet pour l'année 2017

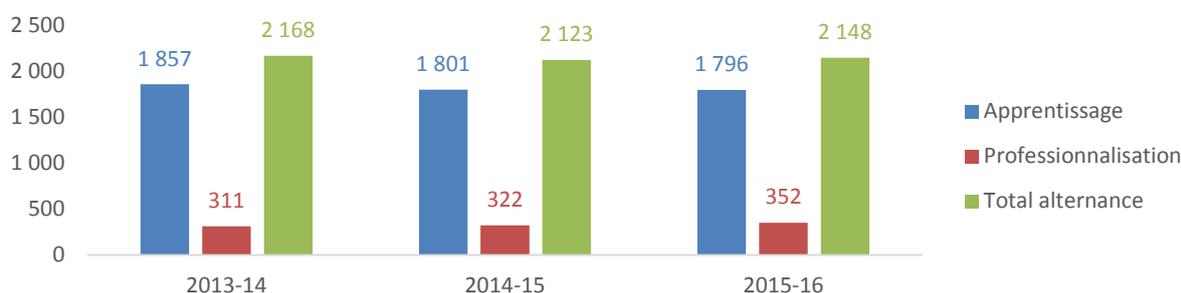
Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance

Clé établissement (FOR032)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision 2016 (Année universitaire 2015-16)	Prévision 2017 (Année universitaire 2016-2017)
Apprentissage	1 857	1 801	1 796	1 830	1 800
Professionalisation	311	322	352	375	400
Total alternance	2 168	2 123	2 148	2 205	2 200

Source : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation

Évolution du nombre d'étudiants en alternance



Au cours des trois dernières années, le volume global des étudiants en alternance fluctue, oscillant entre 2 120 et 2 210. Cette tendance instable est corrélée, d'une part, à une diminution continue des effectifs des apprentis (variation annuelle moyenne de - 2 %) et, d'autre part, à une hausse régulière du nombre d'inscrits en contrat de professionalisation (variation annuelle moyenne de + 6 %).

Justification de la prévision : Il est constaté que les entreprises ont fait le choix de diversifier les modalités de contrat d'alternance, d'où la hausse des contrats de professionalisation. La stabilité de la prévision du nombre total d'étudiants en alternance à l'UPEC s'inscrit dans un contexte national, qui a vu plafonner au sein des universités, le nombre de contrats d'alternance.

Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue

Clé établissement (FOR037)

	2013	2014	2015	Prévision 2016 révisée	Prévision 2017	Cible contrat de site 2019
Heures stagiaires	1 005 128	955 407	814 177	1 000 000		1 300 000
Nombre de certifications délivrées	1 551	1 500	1 398	1 520		1 600
<i>dont certifications par VAE</i>	76	55	63	75		130
Chiffre d'affaires de la formation continue	5 312 817 €	5 009 591 €	4 733 577 €	5 250 935 €	5,5 M€	8,5 M€

Source : SCEPPE

Remarque : Suite à une évolution de la date de clôture prise en compte pour le calcul des recettes de formation continue, les données ont été modifiées sur les trois dernières années. La prévision 2016 des recettes de la formation continue a donc été révisée, en conservant la même progression de 10 % du chiffre d'affaires par rapport au réalisé 2015, annoncée dans la justification du PAPET 2016. La cible du contrat de site n'a quant à elle pas été modifiée.

Le chiffre d'affaires de la formation continue enregistre une baisse de 276 014 € (- 5,5 %), entre 2014 et 2015. Durant cette période, le volume des heures-stagiaires connaît également une diminution (- 14,8 %). Enfin, le nombre de diplômes délivrés par la formation continue régresse de - 6,8 % sur la même période.

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte les prestations de formation continue, diplômantes ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ. La formation continue assurée par l'ESPE au bénéfice du rectorat (PAF) n'est pas prise en compte par cet indicateur.

Justification de la prévision : La prévision 2017 prend en compte la démarche de développement engagée depuis le début de l'année 2016. Une offre de formations qualifiantes spécifiques a été créée en 2016. Enfin, l'UPEC a été sélectionnée sur plusieurs réponses à appels d'offre, lesquelles seront mises en œuvre dès 2017.

Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université

Clé établissement (FOR008b)

	Licence professionnelle					
	Enquête 2013 (diplômés 2011)	Enquête 2014 (diplômés 2012)			Prévision 2016 (diplômés 2014)	Prévision 2017 (diplômés 2015)
		Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline		
Ensemble formations juridiques, économiques et de gestion	92%	nd	nd	nd	93%	
Droit	ns	nd	nd	nd		
Économie	ns	nd	nd	nd		
Gestion	94%	nd	nd	nd		
Lettres, Langues, Arts	nd	nd	nd	nd	79%	
Ensemble sciences humaines et sociales	ns	nd	nd	nd	96%	
Information communication	ns	nd	nd	nd		
Autres sciences humaines et sociales	ns	nd	nd	nd		
Ensemble sciences, technologies et santé	94%	nd	nd	nd	92%	
Sciences de la vie et de la terre	ns	nd	nd	nd		
Sciences fondamentales	ns	nd	nd	nd		
Sciences de l'ingénieur	96%	nd	nd	nd		
Informatique	91%	nd	nd	nd		
Autres sciences, technologies et santé	ns	nd	nd	nd		

Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, enquête sur l'insertion 2013

nd = non disponible

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

	Master*					
	Enquête 2013 (diplômés 2011)	Enquête 2014 (diplômés 2012)			Prévision 2016 (diplômés 2014)	Prévision 2017 (diplômés 2015)
		Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline		
Ensemble formations juridiques, économiques et de gestion	89%	357	63%	92%	92,5%	
Droit	78%	51	9%	96%		
Économie	ns	21	4%	ns		
Gestion	96%	167	29%	97%		
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	82%	118	21%	81%		
Lettres, Langues, Arts	ns	28	6%	ns	88%	
Ensemble sciences humaines et sociales	92%	115	18%	92%	92%	
Histoire-Géographie	ns	26	4%	ns		
Information communication	ns	24	4%	ns		
Autres sciences humaines et sociales	89%	65	10%	89%		
Ensemble sciences, technologies et santé	89%	79	14%	94%	91%	

Sciences de la vie et de la terre	ns	22	4%	ns		
Sciences fondamentales	ns	21	4%	ns		
Sciences de l'ingénieur	ns	18	1%	ns		
Informatique	ns	2	0%	ns		
Autres sciences, technologies et santé	ns	16	3%	ns		
Masters enseignement	96%	219	100%	98%		

Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, enquêtes sur l'insertion 2013 et 2014

* Situation professionnelle 30 mois après l'obtention du diplôme

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

NB : Le dispositif annuel d'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université est coordonné par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et administré par les universités. La collecte a été effectuée par ces dernières dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. L'exploitation de l'enquête est prise en charge par le ministère.

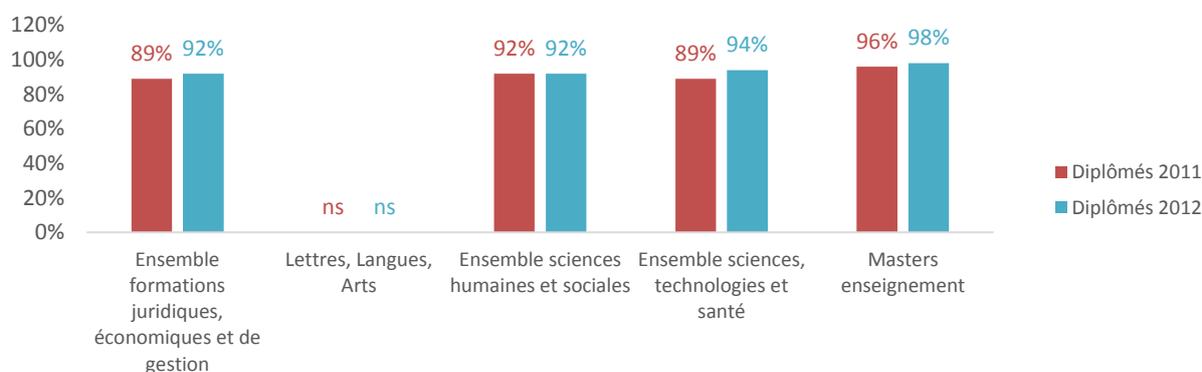
Précisions méthodologiques (source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES) :

Les résultats présentés sont issus de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012 de l'université, réalisée entre décembre 2014 et avril 2015. Cette enquête a pour objet d'évaluer la situation professionnelle, 18 mois, puis 30 mois après l'obtention du diplôme, des diplômés français de moins de 30 ans, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Le **champ d'interrogation** porte sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Le **taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Insertion professionnelle des diplômés 2011 et 2012 de Master



ns = non significatif

Au regard des sessions 2011 et 2012, le taux d'insertion professionnelle des diplômés de Master, 30 mois après leur entrée dans la vie active, est en hausse de :

- + 5 points en sciences, technologies et santé ;
- + 3 points dans les formations juridiques, économiques et de gestion ;
- + 2 points dans les Masters enseignement.

En revanche, le taux d'insertion professionnelle des diplômés de Master reste stable parmi ceux inscrits en sciences humaines et sociales.

Justification de la prévision : Compte tenu de la difficulté à obtenir des chiffres significatifs et analysables pour cet indicateur, il est proposé de ne pas définir de prévision pour l'année 2017. Les actions engagées pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants seront poursuivies.

Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master

Clé établissement (FOR005)

Part des nouveaux entrants en M1 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision 2016 (Année universit. 2015-16)	Prévision 2017 (Année universit. 2016-17)	Cible contrat de site 2019
Total inscriptions en M1	2 764	2 614	2 635			
Dont non redoublants (A)	2 371	2 310	2 317			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	744	829	911			
B/A (Part des nouveaux entrants)	31,4%	35,9%	39,3%	31,0%	39,0%	32,0%

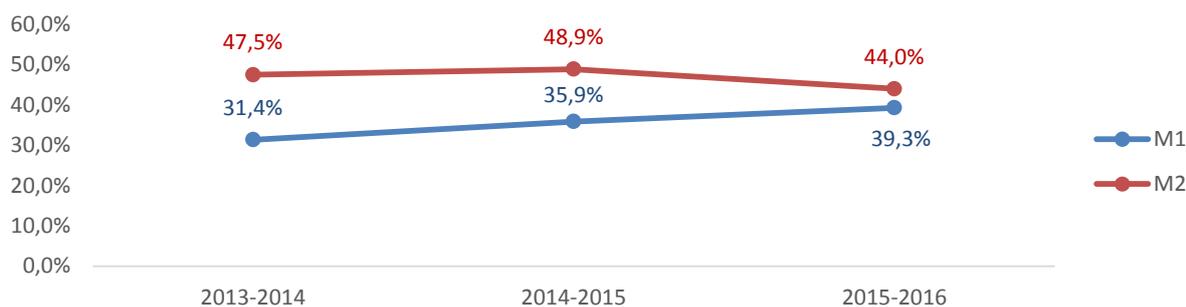
Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES

Part des nouveaux entrants en M2 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision 2016 (Année universit. 2015-16)	Prévision 2017 (Année universit. 2016-17)	Cible contrat de site 2019
Total inscriptions en M2	2 415	2 571	2 510			
Dont non redoublants (A)	2 198	2 307	2 297			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	1 044	1 129	1 011			
B/A (Part des nouveaux entrants)	47,5%	48,9%	44,0%	47,7%	44,5%	45,0%

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES

Évolution de la part des nouveaux entrants en Master



Entre les sessions universitaires 2013-2014 et 2015-2016, la part des nouveaux entrants en M1 progresse d'environ 8 points. Quant à la part des nouveaux entrants en M2, elle est en recul de – 4,9 points en 2015-2016 par rapport à l'année précédente.

Justification de la prévision :

Master 1 : L'évolution de la part des nouveaux entrants en M1 à l'UPEC depuis 2011-12 (pour mémoire, 42,1 %) montre un retour progressif du pourcentage atteint à cette date. La nouvelle offre de formation du contrat de site 2015-2019 commence à être connue. Dans le même temps, l'évolution annoncée des règles d'entrée en M1 rend difficile la prévision d'une nouvelle tendance.

Master 2 : La nouvelle réglementation des masters supprime la sélection entre M1 et M2 dans la plupart des masters. Cependant, la spécialisation des mentions et parcours en M2 conduit à une mobilité des étudiants à ce stade de leur formation. Elle est un signe de l'attractivité des formations de l'UPEC. Une relative stabilité des entrées en M2 est à prévoir.

OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche

La facilitation du travail des équipes de recherche et le soutien à l'innovation constituent les deux priorités qui permettront à l'UPEC de produire des travaux scientifiques reconnus en Europe et au niveau international. Ce soutien se caractérise notamment par un effort constant d'amélioration des conditions matérielles des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants.

L'UPEC facilitera également le développement des initiatives individuelles et collectives grâce à une politique d'incitation à l'activité scientifique pérennisée et un accompagnement des porteurs de projets. Enfin, la valorisation des travaux menés constituera un enjeu pour l'établissement, notamment en raison des possibilités de développement que permettent les ressources générées.

Indicateur 2.1 : Publications par discipline (compte de présence)

Clé établissement (RECH011)

Disciplines	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Prévision 2017
Biologie fondamentale	205	214	227	243		
Recherche médicale	640	737	792	790		
Biologie appliquée-écologie	58	49	65	81		
Chimie	133	148	137	164		
Physique	110	113	100	109		
Science de l'univers	139	136	153	168		
Sciences pour l'ingénieur	140	199	178	190		
Mathématiques	88	105	100	84		
Sciences humaines	55	70	114	99		
Sciences sociales	49	56	70	64		
Non attribué	4	2	4	2		
Toutes disciplines*	1 320	1 499	1 561	1 571	1 415	1 632

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

* En compte « de présence » (par opposition à « compte fractionnaire »), les valeurs ne sont pas additives entre disciplines. En effet, une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline.

Entre 2012 et 2015, le nombre de publications par l'UPEC en compte de présence, toutes disciplines confondues, a progressé continuellement, à raison de 6,0 % par an, en moyenne.

Justification de la prévision : Lors de l'enquête OST (Observatoire des Sciences et Techniques) 2016, le périmètre géographique de l'UPEC a été revu pour être étendu aux départements 93 et au 92. Ceci a permis d'y inclure les publications émanant du LGP, du CIRCEFT, et de CHART. L'enquête OST portant sur les cinq dernières années, les chiffres ont été modifiés pour 2010-2015 et reportés dans les deux tableaux. Il apparaît que la cible initialement fixée pour 2016 a été dépassée depuis 2012. Les prévisions 2017 sont calculées en tenant compte du taux de croissance annuel moyen sur les trois dernières années.

Par souci de clarté et de cohérence, la prévision de 2016 (1 415), obtenue par le biais de l'ancienne méthode de calcul, est conservée. La nouvelle méthode de calcul de prévision sera appliquée à partir de 2017.

Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs

Clé établissement (RH002)

		2013	2014	2015	2016	Prévision 2016	Prévision 2017	Cible contrat de site 2019
Maîtres de conférences	Endorecrutés	0	1	2	4			
	Total des recrutements	33	30	35	35			
	% des endorecrutements	0,0%	3,3%	5,7%	11,4%	5,0%	< à 10 %	5,0%
Professeurs des universités	Endorecrutés	4	4	1	2			
	Total des recrutements	18	13	9	12			
	% des endorecrutements	22,2%	30,8%	11,1%	16,7%	25% -30%	< à 25 %	25,0%
Total	Endorecrutés	4	5	3	6			
	Total des recrutements	51	43	44	47			
	% des endorecrutements	7,8%	11,6%	6,8%	12,8%			

Sources : DRH, Pôle pilotage et SIRH

La part des endorecrutements parmi les maîtres de conférences progresse régulièrement depuis 2013, alors que dans le même temps, celle des professeurs des universités évolue en dents de scie, malgré une légère reprise en 2016.

Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

OBJECTIF n° 3 : Renforcer l’ancrage territorial et rayonner à l’international

Le renforcement de l’ancrage territorial et le rayonnement international de l’établissement constituent la 3^{ème} priorité de ce PAPET 2017. Concernant l’ancrage territorial, il s’appuie tout d’abord sur le renforcement des liens avec les acteurs socio-économiques du territoire soit dans le cadre de la COMUE, soit dans le cadre des nombreuses conventions passées avec les collectivités, et sur la capacité de l’UPEC à répondre à leurs enjeux en matière de formation, de recherche et d’expertise.

L’internationalisation de la formation repose sur le renforcement du soutien à la mobilité entrante et sortante au sein des cursus, le développement de diplômes en langues étrangères et la co-diplomation avec des universités partenaires.

En recherche, l’internationalisation des activités est liée à la capacité de l’établissement à proposer aux enseignants-chercheurs et chercheurs un environnement de travail mêlant à la fois mobilité sortante, recrutement d’enseignants-chercheurs étrangers et recours aux enseignants-chercheurs invités. L’accompagnement des équipes de recherche dans le développement de programmes de recherche européens constituera également l’un des leviers permettant d’accroître l’internationalisation de la recherche. Outre le nombre de contrats de recherche européens, la part des co-publications européennes et internationales permet d’évaluer l’impact des efforts faits pour favoriser l’internationalisation de l’environnement des enseignants-chercheurs.

Indicateur 3.1 : Mobilités entrante et sortante des étudiants

Clé établissement (FOR023)

Mobilité entrante

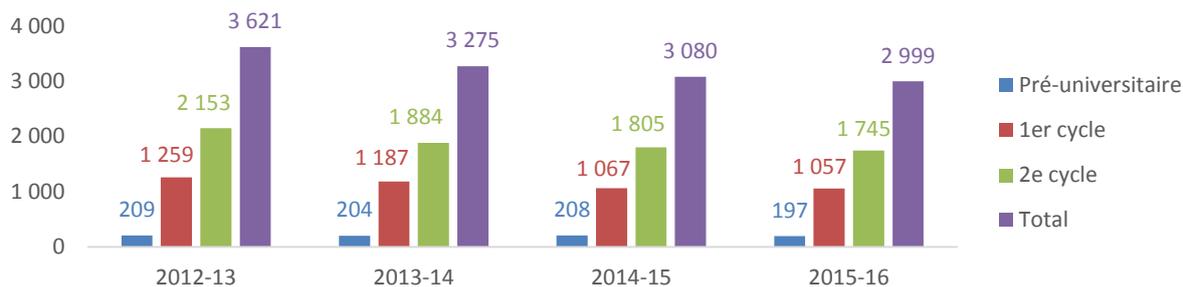
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision 2016 (Année universit. 2015-16)	Prévision 2017 (Année universit. 2016-17)	Cible contrat de site 2019
Total étudiants entrants	3 621	3 275	3 080	2 999	3 200	3 000	3 965
<i>dont mobilité encadrée</i>	275	267	288	269	360	300	
Nombre total d'inscrits	28 750	30 019	31 021	31 592			
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	12,6%	10,9%	9,9%	9,5%	11%	10%	13%

Sources : DEVE – SPOF ; Direction du développement - SRIL

Remarque : Le périmètre retenu est désormais celui des inscrits dans tous les diplômes (nationaux et d'établissement) ; ce qui explique la différence avec les données des PAP précédents, qui ne retenaient que les inscrits dans les diplômes nationaux.

Mobilité entrante : Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes, programmes d'échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée, en mobilité encadrée ou non.

Évolution de la mobilité entrante des étudiants



Concernant la mobilité entrante, depuis 2012-2013 et jusqu'en 2015-2016, les effectifs globaux des étudiants étrangers inscrits à l'UPEC diminuent régulièrement, à raison de - 6,1 % par an, en moyenne (-622 étudiants étrangers sur la période). Dans le même temps, la part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger recule de façon continue (- 3,1 points sur quatre ans).

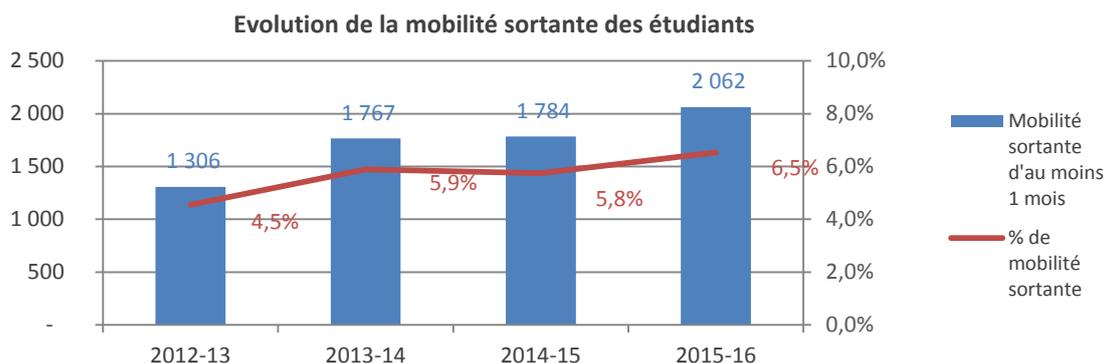
Justification de la prévision : Au vu du nombre d'inscrits observés en 2015-2016 et compte tenu des événements survenus au cours de l'année 2016, il est prévu en 2017 un maintien de la mobilité entrante des étudiants.

L'équipe de direction souhaite privilégier une mobilité entrante de qualité et inscrire cet objectif au sein du plan stratégique en cours de construction à l'UPEC.

Mobilité sortante

	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	Prévision 2016 (Année universit. 2015-16)	Prévision 2017 (Année universit. 2016-17)	Contrat de site 2019
Nombre d'étudiants	28 750	30 019	31 021	31 592			
Séjours d'études et linguistiques	354	691	795	911			
Stages à l'étranger	952	1 076	989	1 151			
Total séjours + stages	1 306	1 767	1 784	2 062			
% de mobilité sortante	4,5%	5,9%	5,8%	6,5%	5,2%	6,5%	7%

Sources : Direction du développement – SRIL ; DEVE - SPOF



S'agissant de la mobilité sortante, au cours de ces quatre dernières années, les effectifs sont en progression constante ; ce qui se traduit par une variation annuelle moyenne de + 16,4 % (+ 756 étudiants sur la période). Durant cette période, le taux de mobilité sortante des étudiants est en hausse de deux points.

Remarque : Suite à une évolution du périmètre de mesure, les données des trois dernières années ont été modifiées afin d'intégrer les séjours linguistiques qui ont commencé à partir de l'année universitaire 2013-14.

Précisions méthodologiques : Le périmètre retenu pour la mobilité entrante n'est plus uniquement celui des inscrits dans les diplômes nationaux mais également celui des inscrits dans les diplômes d'établissement, ce qui ne permet pas une comparabilité des données de ce tableau avec les projets annuels de performances précédents.

Mobilité sortante: Ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. En mobilité sortante, les séjours d'études excluent les assistants de français, les séjours linguistiques et les séjours professionnels. Les stages sont ceux reconnus académiquement.

Justification de la prévision : La mobilité sortante des étudiants de l'UPEC est en progression. L'établissement souhaite l'accompagner en incitant les facultés à inscrire ces mobilités dans leur offre de formation. L'université aidera davantage d'étudiants par le biais d'aides à la mobilité ; une hausse de 40 000 euros a déjà été inscrite dans la prévision de budget 2017.

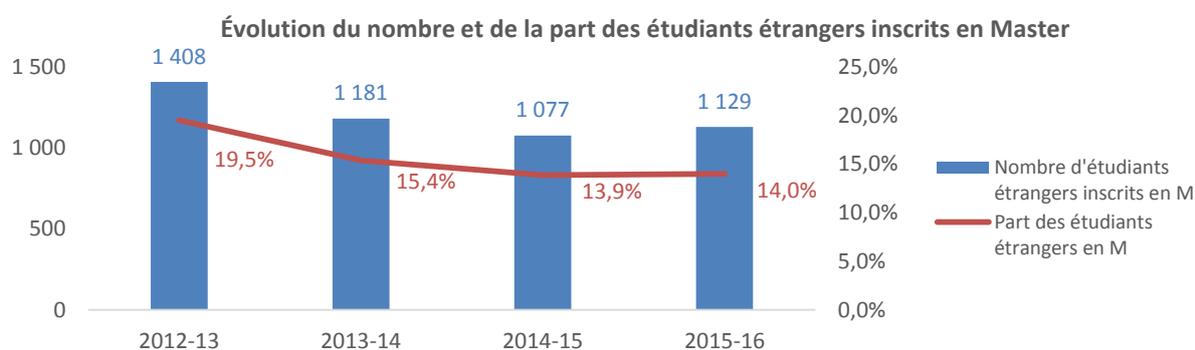
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

Clé établissement (FOR009)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision 2016 (Année universit. 2015-16)	Prévision 2017 (Année universit. 2016-17)	Cible contrat de site 2019
Nombre d'étudiants inscrits en M	7 215	7 683	7 774	8 066			
Nombre d'étudiants étrangers inscrits en M	1 408	1 181	1 077	1 129	1 200	1 200	
Part des étudiants étrangers en M	19,5%	15,4%	13,9%	14,0%	15,0%	15,0%	21,0%

Source : DEVE – SPOF

Remarque : La distinction des effectifs en M1 et M2 est abandonnée afin de se rapprocher du périmètre de l'indicateur sur les étudiants étrangers inscrits en Master utilisé dans le contrat de site.

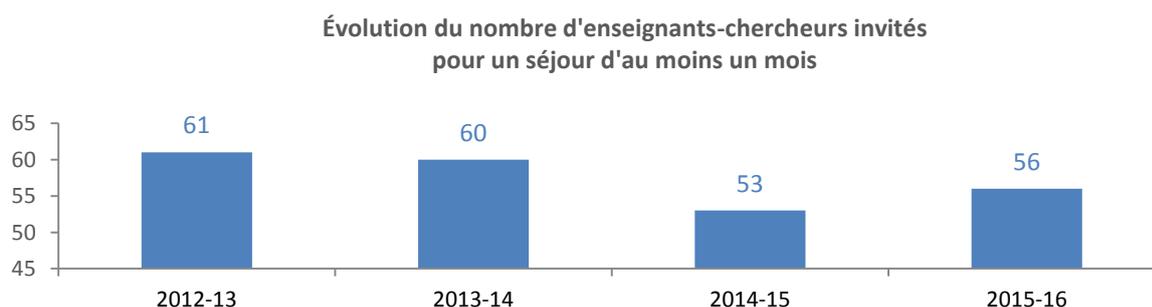


Malgré un net repli entre 2012-2013 et 2014-2015 (- 5,6 points), la part des étudiants étrangers inscrits en Master augmente très légèrement en 2015-2016.

Précisions méthodologiques : Sont considérés comme étudiants étrangers, les étudiants inscrits de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat français, admis en équivalence parmi l'ensemble des inscrits dans l'établissement (inscriptions principales). Le périmètre est celui des inscrits dans les diplômes nationaux.

Justification de la prévision : Au vu du nombre d'inscrits observés en 2015-2016 et compte tenu des événements survenus au cours de l'année 2016, il est prévu en 2017 un maintien de la mobilité entrante des étudiants.

Indicateur 3.3 : Nombre d'enseignants-chercheurs étrangers invités



A l'exception d'une baisse enregistrée en 2014-2015, le nombre d'enseignants-chercheurs invités oscille autour d'une soixantaine.

Justification de la prévision : L'indicateur sur les enseignants-chercheurs invités a été introduit dans le cadre du PAPET 2017, afin d'assurer un suivi de cette politique, qui contribue à l'internationalisation de l'établissement. Une prévision d'activité sera définie à l'occasion de la réalisation du prochain PAPET.

Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche

Clé établissement (RECH014)

	2013	2014	2015	Prévision 2016	Prévision 2017	Cible contrat de site 2019
Recettes des contrats européens PCRD	421 144 €	245 846 €	276 908 €			
Recettes des autres contrats européens	371 591 €	268 464 €	107 333 €			
Recettes globales des contrats européens	792 734 €	514 310 €	396 135 €	600 000 €	250 000 €	600 000 €
Recettes globales des contrats dont Labex VRI	5 777 694 € 1 629 593 €	7 537 470 € 3 502 571 €	7 044 631 € 2 900 648 €			
Recettes globales des contrats hors VRI	4 148 100 €	4 034 899 €	4 143 983 €			
Part des recettes des contrats PCRD dans les recettes globales des contrats	7,3%	3,3%	3,9%			
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats	13,7%	6,8%	5,6%			
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats hors VRI	19,1%	12,7%	9,6%			

Source : DRV

Entre 2013 et 2015, la part des contrats européens dans les contrats de recherche décline de :

- - 3,4 points pour les contrats PCRD ;
- - 8,1 points pour les recettes globales des contrats européens (- 9,5 points hors VRI).

Justification de la prévision : Depuis 2015, une baisse constante des recettes sur contrats de recherche européens est constatée. L'objectif fixé par le contrat de site à hauteur de 600 000 € est aujourd'hui loin d'être atteint. Pour rappel, sont retenus dans le périmètre de l'indicateur, les contrats de recherche européens dont les sommes sont allouées et gérées par l'UPEC. Pour 2017, une prévision plus réaliste de 250 000 € de recettes générées sur contrats de recherche est proposée, d'autant que plusieurs contrats de recherche européens prennent fin en 2017, avec pour corollaire une baisse des recettes générées.

Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales

Co-publications européennes

Disciplines	Part (%) en co-publications européennes					
	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Prévision 2017
Biologie fondamentale	27,4%	26,5%	29,4%	28,9%		
Recherche médicale	21,8%	24,5%	26,1%	26,8%		
Biologie appliquée-écologie	23,6%	23,7%	19,9%	26,6%		
Chimie	20,2%	19,7%	20,3%	24,0%		
Physique	25,6%	30,0%	31,3%	35,4%		
Sciences de l'univers	31,4%	32,9%	32,9%	37,8%		
Sciences pour l'ingénieur	10,4%	11,6%	10,7%	13,4%		
Mathématiques	18,8%	21,0%	20,4%	20,8%		
Sciences humaines	18,4%	19,7%	23,6%	24,4%		
Sciences sociales	18,2%	18,2%	17,6%	19,1%		
Toutes disciplines	22,3%	23,8%	24,7%	26,4%	30,0%	30,0%

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

La part des co-publications européennes de l'UPEC, toutes disciplines confondues, s'accroît continuellement au cours des quatre dernières années : + 4,1 points entre 2012 et 2015.

Justification de la prévision : L'évolution du taux de publications européennes atteste d'une progression constante de l'établissement dans ce domaine (+ 0,1 point entre 2012 et 2013, + 0,7 point entre 2013 et 2014, + 1,7 point entre 2014 et 2015). L'objectif est de consolider ce niveau d'augmentation tout en intégrant une croissance importante sur 2017, compte tenu des publications attendues par le Laboratoire Interuniversitaire des Systèmes Atmosphériques (LISA).

Co-publications internationales

Disciplines	Part (%) en co-publications internationales					
	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Prévision 2017
Biologie fondamentale	43,6%	43,3%	47,1%	46,8%		
Recherche médicale	33,6%	36,7%	39,0%	39,3%		
Biologie appliquée-écologie	50,7%	59,5%	62,9%	68,0%		
Chimie	38,0%	38,5%	46,9%	56,5%		
Physique	55,4%	56,0%	61,0%	65,3%		
Science de l'univers	61,3%	64,7%	64,6%	67,9%		
Sciences pour l'ingénieur	34,8%	39,6%	42,2%	48,2%		
Mathématiques	44,7%	49,4%	49,7%	51,7%		
Sciences humaines	24,7%	27,7%	33,4%	36,5%		
Sciences sociales	23,1%	26,6%	28,9%	30,8%		
Toutes disciplines	39,8%	42,5%	45,1%	47,2%	44,4%	49,0%

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

La part des co-publications internationales de l'UPEC, toutes disciplines confondues, s'accroît durant les quatre dernières années : + 7,4 points entre 2012 et 2015.

Justification de la prévision : L'évolution du taux de publications à l'international atteste d'une progression constante de l'établissement dans ce domaine. L'objectif est de consolider ce niveau. La cible a donc été calculée en prolongeant la hausse moyenne observée entre 2012 et 2015. La part des co-publications devrait alors atteindre un seuil critique de 49 % qu'il sera sans doute difficile de dépasser.

OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur la conviction selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale des étudiants.

La dynamisation de la vie universitaire nécessite une plus grande association des étudiants à la gouvernance et une meilleure reconnaissance de leur engagement. Le développement des initiatives étudiantes et le renforcement de leur participation – toujours très limitée - aux activités sportives, culturelles et artistiques constituent ainsi une priorité de l'établissement.

La dynamisation de la vie universitaire repose également sur la mise à disposition d'espaces propices au développement des initiatives individuelles et collectives des étudiants. Pour répondre à ces objectifs, l'UPEC poursuivra sa politique visant à optimiser l'utilisation des locaux, à créer des espaces de vie et de travail collaboratif.

Enfin, l'UPEC maintient sa politique sociale visant à prendre en compte les problématiques susceptibles d'affecter les étudiants dans leurs rapports à leurs études, notamment celles liées à la santé. L'extension du dispositif RESUS aux soins primaires de santé féminine et aux problématiques de santé mentale traduit ainsi cette volonté forte de l'établissement.

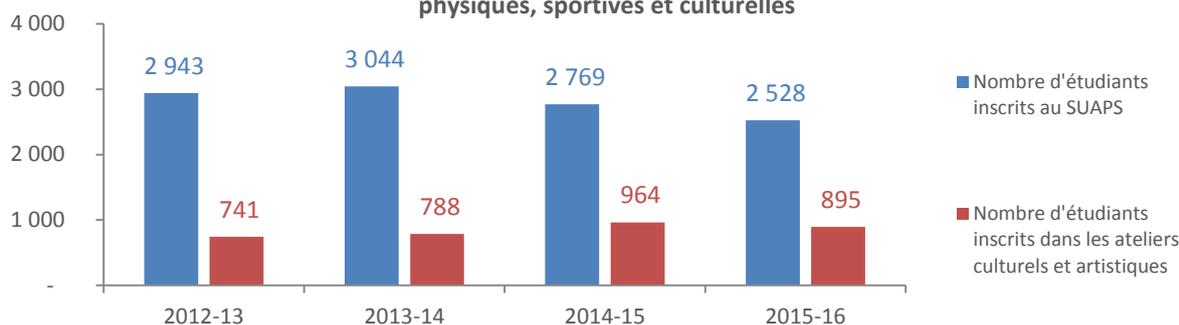
Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative

Clé établissement (VE004)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision 2016 (Année univers. 2015-16)	Prévision 2017 (Année univers. 2016-17)
Nombre total d'étudiants	28 750	30 019	31 021	31 592		
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	2 943	3 044	2 769	2 528	2 900	2 700
<i>dont inscrits à l'association sportive</i>	<i>886</i>	<i>913</i>	<i>881</i>	<i>798</i>	<i>881</i>	<i>900</i>
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	741	788	964	895	1 000	950
Nombre d'associations étudiantes actives	51	40	55	61	55	60
<i>dont labellisées</i>	<i>10</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>14</i>	<i>12</i>
Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive	10,2%	10,1%	8,9%	8,0%		
Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique	2,6%	2,6%	3,1%	2,8%		
Part des associations labellisées	19,6%	32,5%	21,8%	19,7%		

Source : Service vie de Campus

Évolution des étudiants inscrits dans les activités physiques, sportives et culturelles



La proportion d'étudiants qui pratiquent une activité physique et sportive a diminué d'année en année : de 10,2% en 2012-2013 à 8,0% en 2015-2016. Le même constat vaut pour la fréquentation des ateliers culturels et artistiques, inférieure à 3%. Le développement des unes et des autres constitue un enjeu fort pour les années à venir.

Précisions méthodologiques : Le nombre total d'étudiants correspond aux inscriptions principales dans tous les diplômes (hors IFSI) hors cumulatifs. La labellisation des associations a été mise en place en 2011-2012.

Justification de la prévision : La baisse du nombre d'inscrits, constatée en SUAPS en 2015-16 s'explique par le changement des maquettes avec une réduction du nombre d'options transversales au premier semestre. Malgré cette nouvelle organisation des enseignements, l'objectif pour l'année universitaire 2016-2017 est de revenir au niveau atteint en 2014-15, dans la limite des capacités d'encadrement du SUAPS dans sa configuration actuelle.

Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSDIE soutenus et budget consacré

Clé établissement (VE006)

	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Prévision 2017
Nombre de projets FSDIE déposés	43	30	34	58	60	60
Nombre de projets FSDIE soutenus	35	23	31	37	55	50
Part des projets soutenus	81,4%	76,7%	91,2%	63,8%	91,7%	83,3%
Budget FSDIE projets exécuté	79 223 €	32 129 €	31 758 €	42 884 €		

Source : Service Vie de Campus

Le nombre de projets soutenus au titre du " Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes " a augmenté chaque année depuis 2013 (quatorze projets de plus, soutenus en 2015). Si le budget exécuté fluctue entre 2012 et 2015, il est toutefois accru en 2015 (+ 35,0 % par rapport à l'année précédente).

Justification de la prévision : En 2017, l'université souhaite maintenir la dynamique des deux dernières années, et augmenter encore le nombre des projets étudiants. Des campagnes de communication seront programmées ainsi que des ateliers d'accompagnement à l'élaboration de projets. En parallèle les cadrages régissant les projets étudiants vont évoluer afin de faciliter leur réalisation.

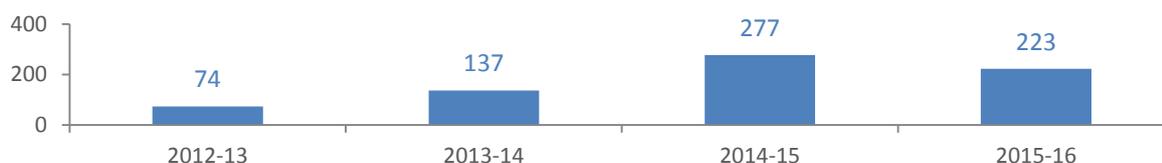
Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

Clé établissement (VE001)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Prévision 2016 (Année uni. 2015-2016)	Prévision 2017 (Année uni. 2016-2017)
Nombre d'étudiants orientés	74	137	277	223	250	150

Source : SUMPS

Évolution du nombre d'étudiants orientés de RESUS vers une consultation médicale



Jusqu'en 2014-2015, le nombre total d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale progressait annuellement. En 2015-2016, ce chiffre est à la baisse (- 19,5 %, comparé à l'année précédente).

Justification de la prévision : La prévision à la baisse du nombre d'étudiants orientés vers une consultation médicale ou dentaire pour 2016-17 est liée à plusieurs éléments :

- La Maison de la Santé subissant d'importants travaux a transféré l'intégralité de ses services dans des locaux temporaires. Elle devrait réintégrer ses locaux à la fin de l'année universitaire 2016-2017;
- L'absence de point d'eau dans les locaux temporaires ne permet pas de procéder à des consultations programmées. Dès lors, seules sont traitées les demandes d'aménagement et les consultations non reportables.

Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières

Clé établissement (PAT006)

Surfaces en m ² SHON par fonction d'usage	2014	2015	2016	Prévision 2016	Prévision 2017
Enseignement	113 708	107 193	102 687	102 589	
Recherche	22 650	29 722	29 642	29 642	
Administration	14 867	15 396	13 278	13 278	
Logistique / technique	8 067	8 033	7 404	7 404	
Documentation	15 023	17 196	16 808	16 808	
Vie sociale et culturelle	2 410	3 475	2 956	2 956	
Restauration	7 119	3 235	2 580	2 580	
Hébergement	7 232	7 756	6 579	6 579	
Installations sportives	4 286	3 111	2 261	2 260	
Utilisé par un tiers	8 500	9 014	9 014	9 014	
Surfaces sans affectation (travaux)		1 887	1 887	1 887	
Total	203 862	206 018	195 096	194 997	202 657

Source : Direction du Patrimoine

Justification de la prévision : La prévision globale affichée pour 2017 fait apparaître une variation des surfaces conforme à la mise en œuvre du SDI de l'UPEC. Ainsi, sur le site de Campus Centre, le bâtiment de la Maison des Sciences et de l'environnement devrait être livré en avril 2017 (+ 3 200 m²). Sur le site de Médecine, livraison de l'extension du laboratoire de recherche expérimentale de l'Institut Mondor de Recherche Biomédicale (+1 600 m²). Sur le site de Sénart, fin du bail du bâtiment Octopus, locaux en location provisoire (- 568 m²), dans l'attente de la livraison du bâtiment des licences professionnelles sous maîtrise d'ouvrage de la région Île-de-France, prévue en 2017 (+ 2 000 m²).

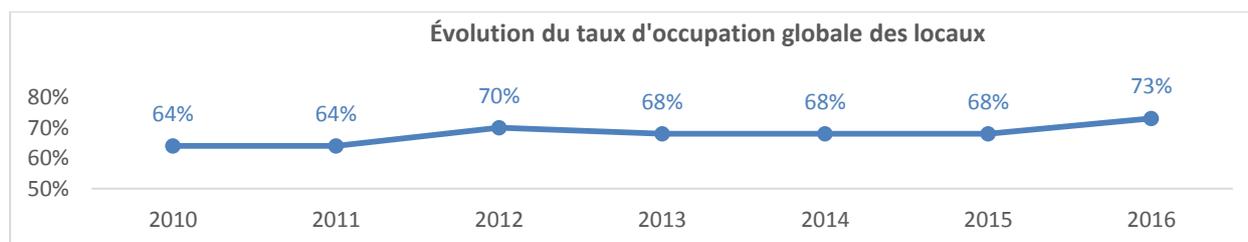
Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux

Clé établissement (PAT001)

Occupation des locaux	Nombre d'heures d'utilisation		Nombre de salles		Total surfaces SHON (En m ²)		Taux d'occupation réelle		Prévision 2016	Prévision 2017	Cible contrat de site 2019
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	Taux attendu	Taux attendu	Taux attendu
Amphithéâtres	37 941	36 726	45	40	11 027	9 844	75 %	82 %	74 %	74 %	75 %
Salles banalisées	268 648	246 481	367	322	24 942	21 884	65 %	68 %	64 %	64 %	68 %
Taux d'occupation global							68 %	73 %	68 %	68 %	70 %

Source : Direction du Patrimoine

Justification de la prévision : L'accroissement des surfaces en 2017 se traduira par une réduction de la « pression » exercée sur les amphithéâtres et les salles banalisées avec pour conséquence, une baisse du taux d'occupation attendu.



Le taux d'occupation global des locaux gagne 5 points entre 2015 et 2016, sous l'effet d'une meilleure occupation à la fois des amphithéâtres (+ 7 points) et des salles banalisées (+ 3 points). Ces variations s'expliquent par la réduction des surfaces dédiées à ces locaux en 2016 (- 4 241 m² SHON) ; ce qui induit une plus forte utilisation des salles disponibles.

OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse

La documentation constitue une des missions essentielles de l'université. Service soutien de la recherche et de la formation, mettant à disposition des usagers les ressources dont ils ont besoin ainsi que des services associés, elle intègre également la qualité, l'innovation et l'évaluation.

L'objectif de l'UPEC en matière de documentation est de renforcer l'offre documentaire à destination des différents publics en s'appuyant notamment sur le numérique. L'enjeu sera également de diversifier les services proposés sur place et à distance et de poursuivre l'adaptation des bibliothèques aux nouvelles pratiques pédagogiques (salles de travail collaboratif). L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques a permis d'augmenter de près de 4h la durée moyenne hebdomadaire d'ouverture depuis 2013. Il paraît difficile, à moyens constants, d'aller plus loin.

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

Clé établissement (DOC001)

Variation des horaires d'ouverture du SCD

	2013	2014	2015	2016	Prévision 2016	Prévision 2017	Cible contrat de site 2019
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées	64	64	65,25	67,75	67,25	67,75	68,06

Source : SCD

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :

- ouvertes au moins 45 heures par semaine ;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Justification de la prévision : L'objectif visé porte sur la stabilisation du rythme moyen d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques du SCD, suite à l'ouverture jusqu'à 20 heures des trois bibliothèques cristoliennes non labellisées noctambu.



Le rythme moyen d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées s'amplifie annuellement entre 2013 et 2015, avec une accélération à partir de 2016 : 67,75 heures au lieu de 64 heures en 2013 et 2014.

OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions

L'enjeu pour l'établissement est de maintenir son équilibre budgétaire, malgré des facteurs récents de fragilité, tenant d'une part à l'évolution tendancielle de la masse salariale, et d'autre part aux dépenses de sécurité engagées en 2016. Il s'agit donc d'une part de maîtriser les dépenses de personnel, et d'autre part de dégager des ressources propres suffisantes. A côté des droits d'inscription, en faible progression, celles-ci proviennent de la formation (FA, FC, VAE) à hauteur de 16,5 millions d'euros prévus en 2016, et des contrats de recherche pour environ 6 millions d'euros, sur un total approchant les 30 millions d'euros en 2015.

Toutes les initiatives visant à développer les activités génératrices de ressources propres seront encouragées et soutenues. En formation, le renforcement de l'alternance, le repositionnement et l'amplification de l'activité de formation continue, en appui sur une pratique renouvelée de la VAE, et sur le champ de la formation qualifiante, constitueront des priorités pour l'établissement. En recherche, la valorisation des activités, le renforcement des opérations de transfert de technologie, et surtout la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets.

Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)

Clé établissement (FI001)

	2013	2014	2015	Prévision 2016	Prévision 2017	Cible contrat de site 2019
Formation apprentissage	9,59 M€	9,99 M€	9,38 M€	10,11 M€	10,36 M€	
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)	6,13 M€	5,97 M€	5,69 M€	6,40 M€	6,49 M€	
Droits d'inscription (droit simple)	3,97 M€	4,05 M€	4,04 M€	4,25 M€	4,25 M€	
Contrats et prestations de recherche, dont :	5,84 M€	7,10 M€	5,96 M€	6,06 M€	6,13 M€	
<i>hors ANR et hors financements publics</i>	3,76 M€	5,69 M€	4,59 M€	4,09 M€	3,86 M€	
ANR IA (74411)	0,58 M€	0,37 M€	0,37 M€	0,35 M€	0,65 M€	
ANR hors IA (74412)	1,50 M€	1,03 M€	1,00 M€	1,62 M€	1,62 M€	
Taxe d'apprentissage (7481)	1,12 M€	1,02 M€	0,96 M€	0,93 M€	0,93 M€	
Autres recettes	2,85 M€	3,44 M€	3,55 M€	3,68 M€	3,28 M€	
Subventions (hors SCSP),						
Fonctionnement	2,42 M€	2,71 M€	3,15 M€	4,72 M€	4,47 M€	
Financement de l'actif	2,39 M€	2,92 M€	3,69 M€	10,52 M€	9,51 M€	
dont :						
Autres financements État						
Fonctionnement	0,37 M€	0,42 M€	0,49 M€	0,64 M€	0,80 M€	
Financement de l'actif	0,93 M€	0,70 M€	0,56 M€	2,50 M€	6,07 M€	
Conseil régional ÎDF (7442)						
Fonctionnement	0,84 M€	0,82 M€	0,78 M€	0,88 M€	0,78 M€	
Financement de l'actif	0,71 M€	1,24 M€	1,88 M€	6,47 M€	2,62 M€	
Conseils départementaux						
Fonctionnement	0,10 M€	0,05 M€	0,10 M€	0,17 M€	0,14 M€	
Financement de l'actif	0,28 M€	0,18 M€	0,47 M€	0,87 M€	0,30 M€	
Union européenne (7446)						
Fonctionnement	0,06 M€	0,10 M€	0,17 M€	0,32 M€	0,41 M€	
Autres subventions						
Fonctionnement	1,05 M€	1,31 M€	1,61 M€	2,71 M€	2,33 M€	
Financement de l'actif	0,47 M€	0,80 M€	0,77 M€	0,67 M€	0,51 M€	
Total	34,31 M€	37,19 M€	36,42 M€	46,66 M€	45,40 M€	43,00 M€
<i>hors financement actif</i>	31,93 M€	34,28 M€	32,74 M€	36,14 M€	35,90 M€	
Ressources encaissables	220,78 M€	224,13 M€	224,51 M€	235,97 M€	237,79 M€	
Part ressources propres sur ressources encaissables	15,5%	16,6%	16,2%	19,8%	19,1%	
Produits encaissables (ie hors financement actif)	218,39 M€	221,21 M€	220,82 M€	225,46 M€	228,29 M€	
Part ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables	14,6%	15,5%	14,8%	16,0%	15,7%	

Source : DSF

* SCSP : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)

Si le montant global des ressources propres hors SCSP est en augmentation depuis 2012, il faiblit en 2015 (- 2,1 % par rapport à l'année précédente). Cette baisse des ressources concerne, entre autres, les formations en apprentissage (- 6,1 % en 2015 comparé à 2014), la formation continue, la VAE et les diplômes propres (- 4,7 %), les droits d'inscription (- 0,1 %), ainsi que les contrats et prestations de recherche (- 16,0 %).

Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

Clé établissement (RECH013)

	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Prévision 2017	Cible contrat de site 2019
Contrats hors FPP*	663 081 €	653 749 €	731 248 €	996 016 €		680 000 €	900 000 €
Prestations							
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)						15 000 €	
Total	663 081 €	653 749 €	731 248 €	996 016 €	800 000 €	695 000 €	900 000 €

Source : DRV

* FPP : Financements Publics sur Projets

Évolution des contrats hors financements publics sur projets



Après une diminution en 2013, le montant total des contrats hors financements publics sur projets est à la hausse de + 32,6 % entre 2014 et 2015.

Justification de la prévision : La prévision 2017 des contrats hors Financements Publics sur Projets (ANR, FUI, PCRD ou des collectivités territoriales), établie à 680 000 €, tient compte de toutes les collaborations ou prestations émanant de structures de droit privé (associations et fondations comprises). Concernant les recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI), la prévision pour 2017 est fixée à 15 000 €, soit :

- 14 000 € de la part d'Inserm-Transfert,
- 1 000 € de recettes provenant des brevets exploités par l'Institut Curie.

Indicateur 6.3 : Financement de l'activité

Clé établissement (FI021)

	2013	2014	2015	Prévision 2016 rectifiée	Prévision 2017	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	218,40 M€	221,21 M€	220,82 M€	225,46 M€	228,29 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	31,93 M€	34,28 M€	32,74 M€	36,14 M€	35,90 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	211,30 M€	213,47 M€	213,10 M€	222,15 M€	225,13 M€		
<i>dont charges externes</i>	<i>22,37 M€</i>	<i>21,74 M€</i>	<i>20,78 M€</i>				
<i>dont dépenses de personnel (hors provisions)</i>	<i>175,91 M€</i>	<i>178,05 M€</i>	<i>178,54 M€</i>	<i>182,87 M€</i>	<i>185,26 M€</i>		
Contrats doctoraux (sur fonctionnement)	3,28 M€	2,99 M€	2,70 M€	2,68 M€	2,50 M€		
Part des ressources propres	14,6%	15,5%	14,8%	16,0%	15,7%	13-15%	13%
Part des charges décaissables	96,7%	96,5%	96,5%	98,5%	98,6%	98-100%	100%
Part des charges externes	10,2%	9,8%	9,4%			15-16%	16%
Part des dépenses de personnel	80,5%	80,5%	80,9%	81,1%	81,2%	82-83%	83%
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	82,0%	81,8%	82,1%	82,3%	82,2%	82-83%	83%

Source : DSF

De 2013 à 2015, les dépenses de personnel (hors provisions) ont connu, en moyenne, une croissance annuelle de 0,7 %. Le ratio des dépenses de personnel (hors provisions et contrats doctoraux) sur les produits encaissables, est également en progression continue sur cette période : + 0,4 points. Il demeure à hauteur de 1,1 point en deçà du seuil de vigilance.
Le ratio des charges décaissables sur les recettes encaissables diminue annuellement entre 2012 et 2014 pour rester stable en 2015, grâce à une maîtrise des dépenses externes.

Indicateur 6.4 : Équilibre financier

Clé établissement (FI010)

	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016 révisée	Prévision 2017	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	10,94 M€	11,81 M€	13,37 M€	13,27 M€				0
<i>Variation</i>	-1,45 M€	0,87 M€	1,56 M€	-0,10 M€				
Résultat net comptable	3,67 M€	2,73 M€	3,66 M€	3,61 M€	0			0
<i>Variation</i>	-0,65 M€	-0,94 M€	0,93 M€	0,74 M€	-3,61 M€			
Fonds de roulement net (1)	26,93 M€	28,01 M€	25,40 M€	27,15 M€	20,5 M€	17,4 M€		0
<i>Variation</i>	-0,73 M€	1,08 M€	-2,61 M€	1,75 M€	-6,7 M€	-3,1 M€		
Jours de dépenses	47	48	43	46	33	28		15
Sommes affectées (2)	nd	nd	16,82 M€	nd				
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	26,93 M€	28,01 M€	8,58 M€	27,15 M€	1,9 M€			
Besoin en fonds de roulement (3)	-8,97 M€	-7,08 M€	-11,97 M€	-11,32 M€	-1,5 M€	-11 M€		
Trésorerie (1)-(3)	35,90 M€	35,09 M€	37,37 M€	38,47 M€	33,3 M€	28,4 M€		0
<i>Variation</i>	-0,84 M€	-0,81 M€	2,28 M€	1,10 M€	-5,2 M€	-2,9 M€		
Jours de dépenses	63	59	63	65	54	45	25-30	25

Sources : Agence comptable, DSF

nd = non disponible

Entre 2012 et 2015, l'excédent brut d'exploitation et le résultat net comptable ont affiché respectivement, une variation annuelle moyenne de + 6,7 % et - 0,5 %.

Le fonds de roulement en augmentation de 1,75 M € en 2015 par rapport à 2014, représentait 46 jours de dépenses de fonctionnement courant, niveau largement supérieur au seuil d'alerte. La baisse prévue à 33 jours en 2016 (et qui devrait se poursuivre en 2017) correspond à des prélèvements effectués pour financer un important programme d'investissement immobilier indispensable au développement de l'UPEC.

OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière part de la conviction selon laquelle l'amélioration de la qualité de service rendu aux étudiants et aux personnels est un atout pour le développement des missions et l'attractivité de l'établissement. Cette démarche se fonde sur une meilleure connaissance et maîtrise des processus organisationnels en vigueur, l'analyse de leur adéquation avec les besoins exprimés et la recherche constante de leur amélioration.

Deux dimensions du pilotage sont retenues ici : le pilotage financier et celui des systèmes d'information.

Le suivi des opérations budgétaires fait apparaître des taux d'exécution très satisfaisants sur le fonctionnement (en recettes comme en dépenses) qu'il s'agira de maintenir dans les années à venir. En ce qui concerne les investissements, l'objectif de 80% devrait être atteint en 2016, et sera également visé en 2017 et les années suivantes.

Concernant les systèmes d'information et les fonctions numériques, l'année 2016 a vu se poursuivre les efforts d'équipement des différents sites, et l'année 2017 verra la mise en place de comités de pilotage pour la formation, la recherche et la gestion (voir en seconde partie les actions programmées).

Indicateur 7.1 : Pilotage financier

Clé établissement (FI023)

Pilotage budgétaire :

Actions prévues	2014	2015	Prévision 2016 rectifiée	Prévision 2017	Cible contrat de site 2019
1 - Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.	<u>Dépenses</u> <i>Fonctionnement</i> BR2 : 235 698 209 € Budget réalisé : 231 970 866 € taux d'exécution : 98,4 %	<u>Dépenses</u> <i>Fonctionnement</i> BR2 : 236 976 123 € Budget réalisé : 230 679 315 € taux d'exécution : 97,3 %	<u>Dépenses</u> <i>Fonctionnement</i> taux d'exécution : 98,5 %	<u>Dépenses</u> <i>Fonctionnement (CP et droits constatés)</i> taux d'exécution : 98,5 %	<u>Dépenses</u> <i>Fonctionnement (CP et droits constatés)</i> taux d'exécution : 98,5 %
	<u>Recettes</u> <i>Fonctionnement</i> taux d'exécution : 99,6%	<u>Recettes</u> <i>Fonctionnement</i> taux d'exécution : 98,9	<u>Recettes</u> <i>Fonctionnement</i> taux d'exécution : 100 %	<u>Recettes</u> <i>Fonctionnement (encaissement, droits constatés)</i> taux d'exécution : 100 %	<u>Recettes</u> <i>Fonctionnement (encaissement, droits constatés)</i> taux d'exécution : 100 %
	<u>Investissement</u> BR2 : 14 327 634 € Budget réalisé : 11 100 615 € taux d'exécution : 77,5 %	<u>Investissement</u> BR2 : 14 822 675 € Budget réalisé : 9 633 121 € taux d'exécution : 65,0 %	<u>Investissement</u> taux d'exécution : 80,0%	<u>Investissement (CP et droits constatés)</u> taux d'exécution : 80%	<u>Investissement (CP et droits constatés)</u> taux d'exécution : 80,0%

2 - Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution.	1,5	1,5	2	2	1,5
3 - Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1,5	1,5	2	2	1,5
4 - Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale	1,5 Écart budget initial / exécution : - 0,2 %	1,5 Écart budget initial / exécution : - 0,6 %	1,5	1,5	2

Source : DSF

Commentaires sur les actions :

Action 2 : Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels sur l'exécution des dépenses et suivi des agrégats de gestion lors des différents budgets (initial et rectifiés).

Action 4 : Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être compris entre - 0.5 et + 0.5 %).

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels de suivi des emplois et de la masse salariale, analysés en réunion par un comité de pilotage (DRH - DSF - DGS).

Outils utilisés : tableaux Excel alimentés par des données internes (requêtes BO/KX) et les données de l'application OREMS.

2013 : Prévisions et suivis trimestriels des emplois et de la masse salariale, avec analyse des facteurs d'évolution, dans le cadre du document prévisionnel de gestion (DPG).

2017 : Il conviendra de suivre des indicateurs d'exécution des nouveaux objets de dépenses liées à la mise en place de la GBCP (AE, CP) en plus des droits constatés

Justification de la prévision : Les différents outils de suivi financier, de pilotage et de gestion de la masse salariale sont pleinement opérationnels. De plus, l'UPEC élabore systématiquement à l'occasion de la réalisation de ses documents budgétaire, les annexes relatives aux opérations pluriannuelles.

Qualité comptable :

Actions prévues	2014	2015	Prévision 2016	Prévision 2017	Cible contrat de site 2019
1 - Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2	2	2	2
2 - Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	1	1	1,5	1,5

Source : Agence comptable

Commentaires sur les actions :

Action 1 : Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan.

2012 : L'inscription au bilan du patrimoine immobilier mis à disposition de l'université a été complétée au 1er janvier 2010 sur la base d'une évaluation en valeur vénale réalisée par France Domaine en février 2010, conformément aux directives de la Direction générale des finances publiques du 15 octobre 2009 relatives à la régularisation des omissions en matière de comptabilisation des biens immobiliers. Mise en place de l'approche des amortissements par composants à partir de janvier 2011. Il demeure une réserve formulée par les Commissaires aux comptes sur le rapprochement de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable. Le souhait est de lever cette réserve en 2014.

2014 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation de l'inventaire physique (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable. Les travaux ont été achevés à l'automne 2014. La réserve est levée à l'occasion de l'audit des comptes 2014.

2015 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation d'un inventaire physique intermittent par 1/3 (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014. Les travaux ont été achevés à l'automne 2015.

2016 : Inventaire physique intermittent par un tiers (hors bâtiments) et rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014.

2017 et cible 2019 : maintien de la démarche entreprise pour maintenir la qualité obtenue.

Action 2 : Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques).

2012 : Dispositif mis en place dès 2010 pour les processus rémunérations et commande publique. Nomination d'un référent contrôle interne sous l'autorité du DGSA chargé des moyens et d'un responsable du contrôle interne au sein de la DRH et de l'agence comptable. Mise en place d'un comité de pilotage. La démarche du contrôle interne comptable et financier a été présentée devant le Conseil d'Administration en septembre 2012.

2013 : Définition d'une cartographie des risques pour le processus recettes au sein de l'agence comptable et l'actualisation des processus mis en place antérieurement. Travaux initiés pour les contrats de recherche. La cartographie des processus relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles a été validée par le comité de pilotage.

2014 : Réalisation d'une cartographie des macro-processus et d'une cartographie des remontées à l'infocentre de la DGFIIP des données comptables. Les cartographies initiées antérieurement font l'objet d'une mise à jour, notamment celle sur le processus rémunérations.

2015 : Mise à jour des cartographies des risques et des plans d'actions.

2016 : Dispositif poursuivi en 2016 avec une mise à jour des cartographies des risques, des plans d'actions et des organigrammes fonctionnels nominatifs en ce qui concerne le CICF.

2017 et cible 2019 : L'objectif est de déployer le contrôle interne budgétaire, de développer l'animation des dispositifs (CIB et CICF) par la Direction Générale et d'organiser l'audit interne. L'analyse à venir par le commissaire aux comptes de la qualité du contrôle interne doit contribuer à son amélioration.

Justification de la prévision : La prévision s'appuie sur le maintien des actions engagées pour la fiabilisation de l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan. Le déploiement du dispositif de contrôle interne budgétaire et l'animation du CIB et du CIB permettront également d'accroître la qualité comptable.

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 2.

0 = L'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi

1 = L'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel

2 = L'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels

Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers

Clé établissement (SI001)

Thèmes	2015	Prévision 2016	Prévision 2017	Cible contrat de site 2019
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	2	2	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	3	3	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4	4	4	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	3	3	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	2	2	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	3	3	4

Source : DSI

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 5.

0 = Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.

1 = Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.

2 = Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.

3 = Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.

4 = Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.

5 = Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.

Justification de la prévision : Les chiffres prévisionnels pour 2017 n'ont pas vocation à évoluer. L'UPEC continuera à consolider les infrastructures et services existants et à renforcer la gouvernance de la politique numérique et du système d'information.

PROGRAMME D'ACTION

OBJECTIF N°1 – DEVENIR UNE REFERENCE EN FTLV EN RENFORÇANT LA TRANSFORMATION PEDAGOGIQUE

Orientation 1.1 : Favoriser la réussite des étudiants

Indicateurs PAPET	Acteurs concernés	Critères de suivi
<p> <u>Indicateur 1.1</u> : Taux de réussite en licence en 3 ans ou 4 ans <u>Indicateur 1.2</u> : Taux de passage L1-L2 <u>Indicateur 1.3</u> : Taux d'obtention du DUT en 2 ans ou 3 ans <u>Indicateur 1.4</u> : Taux de réussite en M en 2 ans </p>	<p> Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire (VPCFVU) Assesseure « Culture, Campus et Vie étudiante » Assesseure « Formations et relations avec les partenaires académiques » Assesseur « Formation Tout au Long de la Vie, relation avec les partenaires économiques et institutionnels » Composantes Direction des études et de la vie étudiante (DEVE) Direction du Patrimoine Direction des systèmes d'information (DSI) </p>	<p> <u>Indicateurs d'analyse des dispositifs d'orientation et de réorientation</u> Nombre d'étudiants concernés par les dispositifs d'orientation active et de réorientation Nombre d'étudiants de L1 changeant de mention en cours d'année ou en fin de L1 Nombre de réorientations d'étudiants de PACES Nombre d'étudiants inscrits mais non présents aux examens Part des d'étudiants obtenant la L ou le M ayant effectué un stage durant leur cursus <u>Indicateurs d'analyse des transformations pédagogiques</u> Nombre d'étudiants concernés par les projets pédagogiques transformants Nombre d'amphithéâtres équipés en matériel audio et vidéo fonctionnel Nombre de salles équipées en matériel audio et vidéo fonctionnel. </p>

<p>ACTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Développer l'orientation active (début semestre) et la réorientation (en cours ou fin de semestre) des étudiants : « continuum -3+3 » → Elaborer des dispositifs pédagogiques innovants et transformants s'adressant à une majorité d'étudiants au sein d'une cohorte (et non pas seulement aux étudiants atypiques) afin de générer un effet d'entraînement par les pairs au sein de groupes hétérogènes → Renforcer l'équipement des lieux de formation en matériel audio et vidéo fonctionnel (voir objectif n°4) → Assurer face à la hausse des flux d'étudiants, le maintien des taux d'encadrement → Maintenir les surfaces et améliorer la qualité des espaces de formation 	
<p>Orientation 1.2 : Renforcer la lisibilité de l'offre de formation</p>		
	<p style="text-align: center;">Indicateurs PAPET</p>	<p style="text-align: center;">Acteurs concernés</p> <p style="text-align: center;">Critères de suivi</p>
	<p>VPCFVU et assesseur(e)s Composantes Direction des études et de la vie étudiante (DEVE) SCEPPE Direction des services informatiques (DSI) Direction de la Communication</p>	<p><u>Indicateur d'analyse de la visibilité de l'offre de formation</u> Nombre de consultations de l'offre de formation par grands domaines Nombre de consultations de l'offre de formation par secteurs Nombre de consultations de l'offre de formation en anglais</p> <p><u>Indicateurs d'analyse de la population étudiante et de l'attractivité de l'UPEC</u> Mobilité entrante par origine géographique et/ou d'établissement, pour les étudiants de L et de M</p> <p><u>Indicateur d'analyse des partenariats</u> Suivi de l'actualisation des conventions</p>
<p>ACTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Adapter la présentation de l'offre de formation (notamment en licence) pour les publics en FI venant de l'enseignement secondaire → Adapter la présentation de l'offre de formation par secteurs d'activité pour les publics en FC → Adapter la présentation de l'offre de formation pour le public international : traduction en anglais → Clarifier les modalités de partenariat avec les partenaires engagés dans l'offre de formation 	

Orientation 1.3 : Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation continue		
Indicateurs PAPET	Acteurs concernés	Critères de suivi
<p><u>Indicateur 1.5</u> : Evolution du nombre d'étudiants en alternance</p> <p><u>Indicateur 1.6</u> : Développement de la formation continue</p> <p><u>Indicateur 1.7</u> : Insertion professionnelle des diplômés</p>	<p>VPCFVU et assesseur(e)s</p> <p>Composantes</p> <p>Direction des études et de la vie étudiante (DEVE)</p> <p>SCEPPE</p> <p>Direction des services informatiques (DSI)</p> <p>Direction de la Communication</p>	<p><u>Indicateur d'analyse de l'évolution de l'offre de formation en formation continue</u></p> <p>Nombre de nouvelles formations qualifiantes ouvertes</p> <p>Nombre d'heures et nombre d'inscrits dans les formations qualifiantes non diplômantes et non certifiantes (hors DU, CU...)</p> <p>Nombre d'heures de FC assurées par l'ESPE</p> <p>Nombre de formations pluridisciplinaires et plurisectorielles ouvertes (avec au moins deux composantes concernées)</p> <p>Nombre de connexions sur les ressources en lignes</p> <p><u>Indicateurs d'analyse des publics en VAE</u></p> <p>Nombre de VAE (totale /partielle) et durée.</p> <p><u>Indicateur d'analyse de la démarche de certification</u></p> <p>Nombre de formations certifiées</p>
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> → Développer la modularisation de formations proposées en FC qualifiante → Etudier la possibilité de parcours certifiant ou diplômant à partir des modules de FC, ouvrant à la délivrance d'ECTS. → Identifier des points d'ancrage spécifiques pour la FC, à l'interface de différents secteurs, en mobilisant les compétences de l'UPEC en matière de recherche pour construire des formations pertinentes, dédiées à des professionnels ou à un plus large public → Encourager la mise en ligne de ressources et de modules de formation séquencés par des points d'étapes en mode présentiel. → Constituer une collection de témoignages (vidéo) d'anciens candidats en VAE, revenant sur leur parcours → Prévenir de l'échec en VAE par un dialogue régulier et choisi par le candidat et le tuteur et en proposant systématiquement des modules complémentaires. → Mettre en place une démarche qualité pour accéder aux certifications. 	

OBJECTIF N°1 – DEVENIR UNE REFERENCE EN FTLV EN RENFORÇANT LA TRANSFORMATION PEDAGOGIQUE

Orientation 1.4 : Promouvoir la spécificité universitaire des formations

Indicateurs PAPET	Acteurs concernés	Critères de suivi
	VPCFVU et assesseur(e)s Vice-président de la Commission Recherche (VPCR) Vice-président Relations internationales (VPRI) Composantes Direction des études et de la vie étudiante (DEVE) SCEPPE SRIL Direction des services informatiques (DSI) Direction de la Communication	<u>Analyse lien formation-recherche- acteurs économiques</u> Suivi des actions de dissémination de mémoires de recherche ou de stage, élaborés par les étudiants Suivi des actions de dissémination de la recherche auprès des étudiants, et d'un public plus large (journées d'études, conférences, débats, expositions, posters...) Nombre de formations continues ouvertes en réponse à une demande des acteurs socio-économiques et en lien avec la recherche
ACTIONS	→ Renforcer les liens entre formation et recherche dès la Licence → Renforcer les liens entre la recherche à l'université et les acteurs socio-économiques, notamment en formation continue → Développer et mettre en valeur l'internationalisation des formations (voir objectif n°3)	

Orientation 1.5 : Transformation pédagogique et numérique à l'université		
Indicateurs PAPET	Acteurs concernés	Critères de suivi
	VPCFVU et assesseur(e)s Enseignants et étudiants Composantes (Responsables pédagogie) Direction des études et de la vie étudiante (DEVE) Direction des services informatiques (DSI) SAPUN	Nombre d'actions de formation aux ressources et usages numériques et nombre d'enseignants concernés Moyens affectés à la conception, production de ressources (heures réalisées, RNA, équipement...) Nombre de ressources mises en ligne
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> → Impliquer les enseignants et les étudiants dans l'élaboration de situations d'apprentissage et de scénarios pédagogiques impliquant des outils ou ressources numériques au service de leur formation → Soutenir la formation des enseignants aux ressources et usages numériques → Soutien à la conception, la production, l'expérimentation et l'exploitation de ressources numériques → Impliquer les étudiants dans la conception et la production de ressources numériques d'une qualité scientifique les rendant partageables. 	

OBJECTIF N°2 – POURSUIVRE L'OBJECTIF D'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE

Orientation 2.1 : Augmenter la quantité et la visibilité des publications

Indicateurs PAPET	Acteurs concernés	Critères de suivi
<u>Indicateur 2.1</u> : Publication par discipline	Commission de la Recherche (CR) UPEC Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) Laboratoires et chercheurs	Enquête de l'observatoire des Sciences et Techniques
ACTIONS	→ Appel d'offre « relecture-traduction en langue anglaise / publications internationales » <u>Objectif</u> : Inciter à publier dans des revues internationales à comité de lecture ou référencés dans les classements CNRS	
	→ Volet « Publications » de l'Appel d'Offres de la Commission Recherche « Manifestations Scientifiques » <u>Objectif</u> : Inciter à publier des actes de colloques.	
	→ Revoir les règles de signature des publications et des communications d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur relevant d'une école doctorale d'UPE <u>Objectif</u> : Améliorer le rayonnement international de la Communauté d'université d'UPE, dont l'UPEC est membre, par un repérage exhaustif des publications scientifiques et faciliter la bibliométrie de ses membres et des équipes de recherche, notamment à l'occasion de leur évaluation. Des communications régulières, à destination des enseignants-chercheurs, sont réalisées pour leur rappeler la nécessité de respecter cette règle.	

OBJECTIF N°3 – RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL ET RAYONNER A L'INTERNATIONAL

Orientation 3.1 : Inciter les chercheurs à développer des collaborations et confronter leurs méthodes et résultats à leur communauté nationale et internationale

Indicateurs PAPET	Acteurs concernés	Critères de suivi
<p><u>Indicateur 3.4</u> : Participation à l'espace européen de la Recherche</p> <p><u>Indicateur 3.5</u> : Co-publications européennes et internationales</p>	<p>Commission de la Recherche (CR) UPEC</p> <p>Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV)</p>	<p>Fiche bilan</p> <p>Indicateurs Appel d'offres de la Commission Recherche</p> <p>Indicateurs contrats (dépôt / réussite)</p>
ACTIONS	<p>→ Appel d'offre manifestations Scientifiques</p> <p><u>Objectif</u> : Inciter les équipes à s'impliquer dans l'organisation de manifestation scientifiques ayant une dimension collective et internationale.</p>	
	<p>→ Appel d'offre post-doctorant UPEC-PRESTIGE</p> <p><u>Objectif</u> : Augmenter le temps de recherche sur des projets particulièrement importants pour un laboratoire, développer les collaborations internationales et préparer un futur recrutement de qualité.</p>	
	<p>→ Appel d'offre pré-projets 1^{er} cap</p> <p><u>Objectif</u> : Soutenir les porteurs de projet ayant été présélectionnés par un financeur extérieur (ANR ou autre) mais non sélectionnés lors de la phase finale en aidant à améliorer le projet de recherche.</p>	
	<p>→ Appel d'offre « relecture-traduction en langue anglaise / publications internationales »</p> <p><u>Objectif</u> : Inciter à publier dans des revues internationales à comité de lecture ou référencés dans les classements CNRS</p>	
	<p>→ RNA Recherche</p> <p><u>Objectif</u> : Soutenir les chercheurs impliqués dans les projets collaboratifs en dégageant du temps pour la recherche</p>	
Orientation 3.2 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et favoriser la mobilité entrante de qualité		
Indicateurs PAPET	Acteurs concernés	Critères de suivi
<p><u>Indicateur 3.1</u> : Mobilité entrante des étudiants</p> <p><u>Indicateur 3.2</u> : Part des étudiants étrangers inscrits en Master</p>	<p>Vice-président Relations internationales / Assesseur RI</p> <p>Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) / Assesseure « Formations et relations avec les partenaires académiques »</p> <p>Service des relations internationales (SRIL)</p>	<p>Présentation de l'offre de formation : site web, et pages spécifiques des composantes</p> <p>Evolution du nombre d'étudiants étrangers</p>

	Direction de la communication Direction des études et de la vie étudiante (DEVE) Composantes Ecoles doctorales	Taux de réussite des étudiants étrangers
ACTIONS	→ Accroître la communication sur l'offre de formation (enjeu d'harmonisation) : site web, brochure	
	→ Proposer l'offre de formation en bilingue (voir trilingue pour l'espagnol)	
	→ Faire vivre les accords (engagement des EC et des administratifs au sein des composantes essentiellement par le biais de mission « Staff Teaching Assignments » (STA) ou « Organization Mobility »(OM)	
	→ Renforcer l'utilisation de la plateforme « Etudes en France », afin de donner une réponse plus rapide aux étudiants étrangers postulants à l'UPEC	
	→ Renforcer la valorisation des laboratoires et des écoles doctorales auprès des candidats (de niveau Master notamment)	

Orientation 3.3 : Promouvoir la mobilité sortante		
Indicateurs PAPET	Acteurs concernés	Critères de suivi
<p><u>Indicateur 3.1</u> : Mobilité sortante des étudiants</p>	<p>Vice-président Relations internationales / Assesseur RI Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) / Assesseure « Formations et relations avec les partenaires académiques » Vice-président étudiant Service des relations internationales (SRIL) Direction de la communication Direction des études et de la vie étudiante (DEVE) Composantes Associations étudiantes</p>	<p>Nombre d'opérations de communication Taux de candidatures à une action de mobilité Montant des aides à la mobilité</p>
ACTIONS	→ Renforcer les opérations de promotion des étudiants partis à l'étranger (témoignages, etc.)	
	→ Renforcer le rôle « prescripteur » des enseignants-chercheurs	

OBJECTIF N°4 – PLACER LA VIE DE CAMPUS AU CŒUR DES PRIORITÉS		
Orientation 4.1 : Renforcer et valoriser l’engagement des étudiants et personnels		
Indicateurs PAPET	Acteurs concernés	Critères de suivi
<u>Indicateur 4.2</u> : Nombre de projet FSDIE soutenus et budget consacré	Asseuseure Culture, Campus et Vie étudiante / Vice-président étudiant Service Vie de Campus (SVC) Direction des Affaires Juridiques et Générales (DAJG) Commission FSIE	Nombre d’associations labellisées Nombre de réunion du parlement étudiant
ACTIONS	→ Redéfinir les procédures de labellisation des associations étudiantes → Développer la labellisation d’associations du personnel → Redéfinir le cadrage des projets FSDIE pour mieux prendre en compte la diversité des initiatives étudiantes → Soutenir le fonctionnement du parlement étudiant → Mettre en place une journée « bilan des projets FSDIE »	
Orientation 4.2 : Renforcer les actions de promotion de la santé		
Indicateurs PAPET	Acteurs concernés	
<u>Indicateur 4.3</u> : Nombre d’étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale	SUMPS Asseuseure Culture, Campus et Vie étudiante / Vice-président étudiant Service Vie de Campus (SVC) Direction du Patrimoine Direction de la Communication	Nombre de campagnes de prévention
ACTIONS	→ Etendre les actions du SUMPS sur tous les sites de l’UPEC → Accroître le nombre de campagnes de prévention	

Orientation 4.3 : Renforcer l'équipement des lieux de formation et de vie étudiante		
Indicateurs PAPET	Acteurs concernés	Critères de suivi
<u>Indicateur 4.4</u> : Evolution des surfaces immobilières <u>Indicateur 4.5</u> : Taux d'occupation des locaux	Assesseure Culture, Campus et Vie étudiante / Vice-président étudiant Service Vie de Campus (SVC) Direction du Patrimoine Direction des Systèmes d'Information (DSI)	Nombre d'amphis équipés Nombre de salles banalisées équipées d'un vidéoprojecteur Nombre de salles polyvalentes
ACTIONS	→ Renforcer l'équipement des lieux de formation en matériels audio et vidéo fonctionnels → Adapter un amphithéâtre du campus centre pour permettre la réalisation d'évènements culturels et artistiques (théâtre, concert) → Mettre en place sur tous les sites du mobilier urbain et des équipements sportifs extérieurs	

OBJECTIF N°4 – PLACER LA VIE DE CAMPUS AU CŒUR DES PRIORITÉS

Orientation 4.4 : Développer les actions culturelles et sportives fédératrices inter-composantes et intersites, en lien avec le territoire	
Indicateurs PAPET	Acteurs concernés
<u>Indicateur 4.1</u> : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative	Assesseure Culture, Campus et Vie étudiante / Vice-président étudiant Service Vie de Campus (SVC) Direction de la Communication Direction du Patrimoine DSI SAPUN Service commun de documentation (SCD)

		Direction de la recherche SUAPS SUMPS
ACTIONS	→ Mise en place d'un agenda culturel sur site web de l'UPEC → Mise en place d'un réseau de correspondants culture, sport, développement durable... → Développer des actions sur tous les sites : « Fête de rentrée », « Fête de la science », « Semaine de la solidarité » → Développement de tournois UPEC, randonnées UPEC... → Dissémination de la recherche : conférences grand public avec captation, captation des colloques et diffusion, expositions culturelles et scientifiques itinérantes (sur les différents sites, les écoles, collèges, lycées) → Insertion de l'université dans la ville : ouvrir les manifestations à un public plus large, renforcer les liens avec les partenaires culturels, veiller au bon fléchage de l'université dans la ville, favoriser les jardins partagés	
Orientation 4.5 : Développer le campus vert		
	Indicateurs PAPET	Acteurs concernés
	Indicateur 4.2 : Nombre de projet FSDIE soutenus et budget consacré	Assesseure Culture, Campus et Vie étudiante Service Vie de Campus (SVC) Direction du Patrimoine Direction des Systèmes d'Information (DSI) CROUS
ACTIONS	→ Développer la mobilité douce (vélo, marche à pied, covoiturage...) selon les actions définies dans le plan de déplacement campus (2015) → Affecter une enveloppe budgétaire pour les actions autour du développement durable → Développer la végétalisation des campus → Mettre en place le tri sélectif et le recyclage des déchets → Mise en vente de produits bio et locaux dans les distributeurs – cafétéria,	

OBJECTIF N°5 – DEVELOPPER UNE STRATEGIE DOCUMENTAIRE AMBITIEUSE

Orientation 5.1 : Renforcer le pilotage et le suivi de la stratégie documentaire

Indicateurs PAPET		Acteurs concernés
A développer dans les prochains documents		SCD Direction du développement
ACTION	→ Réflexion à engager sur la définition de nouveaux indicateurs permettant un meilleur suivi de la stratégie documentaire de l'établissement dans le PAPET	

OBJECTIF N°6 – ADOPTER UN MODELE ECONOMIQUE EQUILIBRE ET TROUVER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES AU SERVICE DE LA REALISATION ET DU DEVELOPPEMENT DES MISSIONS

Orientation 6.1 : Valoriser les résultats de la Recherche

Indicateurs PAPET	Acteurs concernés	Critères de suivi
<u>Indicateur 6.2</u> : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche	Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) Société d'Accélération du Transfert de Technologie « Ile-de-France Innov » Laboratoires et chercheurs Responsables financiers des différentes composantes UPEC	Nombre de titre de propriété intellectuelle. Volume de contrats d'exploitation, Volume de contrats de prestation de services et de collaboration avec des industriels.
ACTIONS	→ RNA Recherche <u>Objectif</u> : Soutenir les enseignants-chercheurs mobilisés dans des missions de développement de la valorisation et la responsabilité d'une plateforme technologique ou d'un grand équipement	
	→ Soutien à l'acquisition d'équipements scientifiques <u>Objectif</u> : Inciter la mise en place de plateformes technologiques innovantes, ouverte sur l'extérieur, et notamment aux industriels, dans l'objectifs de développer une activité de prestation de service. Deux dispositifs de soutien (campagne annuelle d'investissement UPEC, co-financement dans le cadre d'appels d'offres régionaux ou dans le cadre d'un partenariat mis en place avec le Conseil départemental 94).	
	→ Renforcer la collaboration avec la SATT pour la prise en charge des frais de propriété Intellectuelle et les opérations de maturation	

Orientation 6.2 : Accroître les ressources générées par les activités de l'établissement	
Indicateurs PAPET	Acteurs concernés
<p><u>Indicateur 6.1</u> : Développement des ressources propres (hors SCSP*)</p> <p><u>Indicateur 6.3</u> : Financement de l'activité</p> <p><u>Indicateur 6.4</u> : Équilibre financier</p>	<p>Assesseur « Moyens et Ressources humaines »</p> <p>Assesseur « Formation Tout au Long de la Vie, relation avec les partenaires économiques et institutionnels »</p> <p>Service commun d'éducation permanente et des partenariats entreprises (SCEPPE)</p> <p>Direction du développement (DD)</p> <p>Direction des services financiers (DSF)</p>
ACTIONS	<p>→ Mise en œuvre de la méthodologie de calcul du coût complet de la formation continue</p> <p><u>Objectif</u> : Renforcer la connaissance du coût des prestations de l'établissement et disposer d'un outil d'aide à la décision pour la fixation des tarifs</p>

OBJECTIF N°7 – ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE ET FINANCIERE AMBITIEUSE ET EFFICACE AU SERVICE DES MISSIONS

Orientation 7.1 : Renforcer la qualité des informations financières et comptables

Indicateurs PAPET	Acteurs concernés
Indicateur 7.1 : Pilotage financier	Assesseur « Moyens et Ressources humaines » Assesseur « Formation Tout au Long de la Vie, relation avec les partenaires économiques et institutionnels » Service commun d'éducation permanente et des partenariats entreprises (SCEPPE) Agence Comptable Direction des services financiers (DSF)

ACTION	→ Renforcer le processus de facturation des conventions de formation professionnelle et continue
	→ Déployer le contrôle interne budgétaire et développer l'animation des dispositifs (CIB et CICF)

Orientation 7.2 : Renforcer la gouvernance de la politique numérique

Indicateurs PAPET	Acteurs concernés
Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers	VP des Commissions Recherche et CFVU Direction des Systèmes d'Information (DSI) Directions métiers Composantes

ACTIONS	→ Mise en place des comités de pilotage dans tous les domaines et activités – Recherche, Formations et Gestion – pour recueillir les besoins métiers. <u>Objectifs</u> : Savoir anticiper les cibles et les projets stratégiques en mobilisant les acteurs métiers concernés (directions métiers, composantes), faire du SI un outil facilitant pour la valorisation de la recherche. Et sensibiliser les acteurs métiers aux méthodes et bonnes pratiques de conduite et de gouvernance des projets SI.
---------	---

Orientation 7.3 : Accompagner les populations dans l'utilisation du numérique	
Indicateurs PAPET	Acteurs concernés
Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers	Direction des Systèmes d'Information (DSI) SAPUN Utilisateurs UPEC (BIATSS, étudiants, enseignants).
ACTIONS	→ Actions d'information : Présentation des outils aux nouveaux arrivants, participation au stand Happy UPEC, construction d'un catalogue de service. → Actions de formation : formation sur Office 365 et l'environnement bureautique. <u>Objectifs</u> : S'assurer que les besoins des usagers sont couverts et accompagner les populations dans l'usage des nouveaux outils.
Orientation 7.4 : Renforcer la connectivité et les équipements des campus	
Indicateurs PAPET	Acteurs concernés
Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers	Direction des Systèmes d'Information (DSI) Direction du patrimoine Utilisateurs UPEC (BIATSS, étudiants, enseignants).
ACTIONS	→ Remplacement des bornes wifi existantes et densification de la couverture réseau. → Mise en place d'une salle collaborative au SCD. → Mise à disposition d'ordinateurs dans les salles pédagogiques. → Equipped audiovisuel des amphis. <u>Objectifs</u> : Offrir aux étudiants et enseignants les outils adaptés à leurs besoins et usages et faire du SI un outil facilitant la valorisation de la Recherche.

OBJECTIF N°7 – ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE ET FINANCIERE AMBITIEUSE ET EFFICACE AU SERVICE DES MISSIONS	
Orientation 7.5 : Renforcer la mise en place d'outils numériques adaptés	
Indicateurs PAPET	Acteurs concernés
<u>Indicateur 7.2</u> : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers	Direction des Systèmes d'Information (DSI) Utilisateurs UPEC (BIATSS, étudiants, enseignants).
ACTION	→ Recueil, analyse et mise en œuvre des besoins fonctionnels émanant des groupes de pilotage.

Projet annuel de performance d'établissement 2017
(Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012)

Université Paris-Est Créteil
Direction du développement